N° 1 Deuxième année — 15 c. A LYON; — AU DEHORS 20 c. — Lundi 1er et Mardi 2 Janvier 1872

JOURNAL DE LYON

RÉDACTEUR EN CHEF M. A. SCHERER-SANS — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34. — ÉDITION DU SOIR — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34. — ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ M. Eugène YUNG

LE GÉRANT : VERÉSSY. — IMPRIMERIE DE J. ROSSIER, RUE MERCIÈRE 41.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois :	Six mois :	Un an :
Ville de Lyon	9 fr.	18 fr.	36 fr.
Département du Rhône	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements	13 fr.	26 fr.	46 fr.

(Pour l'étranger : le port en sus.)

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.
Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Annonces ans 1ère : 20 cent. la ligne. Réclames : 1 fr. la ligne.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AVIS

Les ateliers étant fermés à l'occasion du jour de l'An, le journal ne paraîtra pas demain lundi 1er janvier.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin qu'aucun retard de leur journal ne subisse aucune interruption, et de répondre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

31 décembre.

A peine l'émotion causée par la dépêche de M. de Bismarck s'est-elle un peu calmée, que de nouveau surgissent les causes d'inquiétude et les signes manifestes d'une agitation, grosse des plus redoutables éventualités.

On trouvera plus loin la traduction d'une correspondance adressée de Londres à la *Gazette de Cologne* et qui mérite de fixer toute notre attention. Si l'on veut bien se rappeler surtout que, lors de l'affaire du Luxembourg, comme aux approches de la guerre qui devait se terminer à Sadowa, ce journal précisément la *Gazette de Cologne* dont se servit M. de Bismarck pour préparer les esprits, en Allemagne, à l'éclat qu'il méditait, on ne sera pas surpris de l'importance même que nous attachons aux révélations de la correspondance en question.

D'autres indices, tout aussi significatifs, nous font entrevoir le danger de complications inattendues, dont il importe que nous nous préoccupions sérieusement.

On s'est beaucoup entretenu, dit la *Correspondance Havas*, d'une phrase introduite par M. Thiers dans son dernier discours, et qui infirmerait la nouvelle annonçant que M. de Rémusat aurait envoyé une circulaire à M. de Bismarck. « Nous voulons que le pays se rétablisse, a dit M. Thiers ; nous voulons la paix ; nous avons certitude de la paix ; car des impru[illegible] ont été commises, mais [illegible] dignité de ne pas répondre à [illegible] circulaires. »

Si la dépêche alemande était conçue dans des termes d'une dureté excessive à l'égard du gouvernement français, l'attitude digne du président de la République et les paroles que nous venons de rapporter ne sont pas faites assurément pour rétablir, entre les deux gouvernements, la confiance et l'accord qui semblent avoir subitement disparus.

Où chercher le motifs d'un tel changement ? La cause occasionnelle, le prétexte si l'on aime mieux, c'est le mécontentement qu'a fait naître en Allemagne l'acquittement prononcé par les jurys français ; c'est encore le chiffre considérable des dépenses que la France paraît vouloir consacrer à la réorganisation et à l'entretien de son armée. Dans le récit de l'entrevue de M. de Rémusat et de M. d'Arnim, le *XIXe Siècle* cite ce passage intéressant de la conversation des deux diplomates :

« — Le prince de Bismarck, comme toute l'Allemagne, monsieur le ministre des affaires étrangères, — aurait dit M. d'Arnim — n'est pas sans inquiétudes au sujet des agissements de la France. Il est frappé que l'Allemagne se préoccupe des éventualités que la France se dispose à faire naître.

« — Je ne comprends pas, répondit M. de Rémusat.

« — Je m'explique. La France, loin de songer à désarmer, à se remettre aux travaux de la paix, augmente son budget de la guerre d'un nombre considérable de millions. Elle fait reconstruire ses forteresses, façonner des fusils, des canons, des munitions de guerre ; elle entasse approvisionnements sur approvisionnements ; exerce ses soldats et organise ses réserves ; sa marine reçoit des accroissements quotidiens. Enfin, il semble que le gouvernement français songe à prendre sa revanche dans un délai bien moindre que celui fixé pour le payement de l'indemnité de guerre.

« — Tel est, en effet, le langage des journaux allemands, a répliqué M. de Rémusat ; mais vous savez, monsieur le comte d'Arnim, si *quelqu'un* les inspire, ce quelqu'un n'est pas moi.... »

Et, en effet, nous avons été à même de signaler, dans ces derniers temps, l'attitude singulièrement agressive des feuilles officieuses, qui sont notoirement à la dévotion du prince de Bismarck.

Ce n'est là, avons-nous dit, que la cause occasionnelle de cette hostilité à l'égard du gouvernement de M. Thiers, que manifeste si ouvertement et pour la première fois le prince-chancelier. La *Gazette de Cologne* elle-même nous en fournit en quelque sorte la preuve en accompagnant la correspondance anglaise qu'elle publie de cette unique réflexion : « La dépêche du 7 décembre est une parole dite à propos. »

Quant à la correspondance elle-même, elle met à jour des intrigues, dont la vraisemblance n'est malheureusement pas discutable, et qui expliqueraient, à elles seules, l'arrogante prétention des Allemands de s'immiscer dans nos affaires intérieures. Qu'on lise attentivement ces lignes, évidemment inspirées par M. de Bismarck lui-même, et l'on restera convaincu qu'une trame s'ourdit pour replacer la France sous le joug déshonorant des Bonaparte.

Nous ne voulons pas supposer que cette grande puissance, dont il est parlé dans la *Gazette*, et qui aurait pris l'initiative de l'entente aujourd'hui consommée entre divers gouvernements, soit la Russie. Cependant on ne peut s'empêcher de trouver une étrange coïncidence entre les agissements de la Prusse et les déclarations de la presse officieuse de Saint-Pétersbourg, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Au lendemain du toast porté par le czar l'empereur Guillaume, lors de la fête de l'ordre de Saint-Georges, c'était le *Messager du gouvernement*, — organe officiel du cabinet de Saint-Pétersbourg, — qui publiait tout un programme de politique intérieure et extérieure. Toute idée d'alliance belliqueuse y était répudiée, comme aussi tout système de propagande panslaviste.

C'était, plus tard, une correspondance adressée au *Nord* qui paraphrasait ainsi le même discours du souverain :

« L'accord entre les deux plus puissants Etats du continent assure au monde une ère pacifique et prospère ; si des ambitions coupables ou des énergumènes de la démagogie cosmopolite voulaient troubler l'ordre *légal*, notre *veto* seul suffira pour épargner à l'Europe de nouvelles calamités. »

Enfin, dans un deuxième article plus plus explicite, le *Messager du gouvernement* contenait cette déclaration formelle :

« *Un accord entre la Russie et l'Allemagne serait incontestablement le plus propre à réaliser les belles paroles tombées de la bouche de notre auguste souverain, c'est-à-dire à garantir la paix générale et l'ordre légal.* »

Au dire de tous ceux qui semblent autorisés à parler au nom des deux gouvernements, « l'entente cordiale, » qui existe entre l'Allemagne et la Russie n'aurait donc d'autre but que de prévenir toute conflagration européenne et surtout de combattre les progrès de l'*Internationale*.

En cas de nouvelle guerre entre la France et la Prusse, est-ce la neutralité, est-ce l'appui de ses armes que la Russie a promis à sa nouvelle alliée ? C'est ce qu'il serait téméraire de décider.

En présence des dangers qui menacent de nouveau la République, nous ne pouvons taire la pénible impression que nous a causée la lecture des derniers débats de la Chambre.

De toute question d'affaires, la majorité cherche à faire une question de politique, et dans la discussion de la loi sur la Banque, le gouvernement a eu à lutter contre l'opposition des orléanistes qui ont marché comme un seul homme à la suite de la commission.

La transaction sagement consentie par le gouvernement, et l'appui que lui a fourni la gauche républicaine ont fait échouer cette petite manœuvre, dont l'opportunité sera appréciée de tous.

A propos de cette séance, sur laquelle notre correspondance de Versailles contient d'intéressants détails, nous nous faisons un devoir de constater le rôle important que paraît appelé à jouer à la Chambre notre compatriote M. Henri Germain, dont il serait superflu de rappeler la compétence dans les questions financières.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE.

Marseille, 23 décembre, s.

Le paquebot des messageries maritimes l'*Hoogly*, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivé à Marseille aujourd'hui.

Le *Tigre*, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé à Pointe-de-Galle le 20 courant, avec 40 passagers, 800 balles soie, 600 caisses thé, 1,871 caisses sésames, 3,000 colis divers pour Marseille et 300 balles soie pour Londres.

Le Havre, 30 décembre.

Il y a eu un commencement d'incendie dans les docks. Le magasin des fourrages brûle près des pétroles. Grâce aux secours rapides qui ont été apportés, tout danger a maintenant disparu.

ITALIE.

Rome, 29 décembre.

La conférence télégraphique a décidé qu'elle se réunira en 1875 à Saint-Pétersbourg.

Les ministres des travaux publics et de la guerre, répondant aux demandes du général Menabrea, ont déclaré qu'ils avaient déjà dirigé leur attention sur la question des chemins de fer comme moyens de défense de l'Etat.

Rome, 30 décembre.

La conférence télégraphique s'est déclarée favorable à la motion de M. Cyrus Field, de New-York, représentant de la compagnie du câble transatlantique, tendant à proposer aux puissances une réforme des tarifs et la neutralité des télégraphes en temps de guerre.

ESPAGNE.

San-Roque, 28 décembre s.

Le paquebot *Saint-Avons*, de la compagnie des transports maritimes de Marseille, parti de Buenos-Ayres le 24 novembre, de Montevideo le 25, de Rio-Janeyro le 2 décembre, et de Saint-Vincent le 17 décembre, est arrivé aujourd'hui à Gibraltar avec 130 passagers et 830 tonneaux de marchandises.

AUTRICHE.

Vienne, 29 décembre, s.

Au Reichsrath, les députés de la Galicie ont présenté la résolution connue de la Diète de Galicie tendant à l'extension de l'autonomie de ce pays.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES

Bucharest, 30 décembre.

La Chambre a pris en considération, à une grande majorité, le projet du gouvernement relatif aux chemins de fer, ce qui est considéré ici comme un vote de confiance pour le gouvernement.

(*Voir la suite des dépêches à la 3e page.*)

INFORMATIONS PARTICULIERES

Nous recevons de mauvaises nouvelles concernant les projets du gouvernement en matière d'impôt.

La plus grande illusion dont pourraient se bercer les négociants, nous écrit-on de Versailles, serait de s'imaginer un seul instant que le gouvernement a renoncé à imposer les matières premières. M. Thiers a reproché avant-hier à M. Desseilligny, qui descendait de la tribune, d'avoir blâmé les impôts projetés ; il s'en était, disait-il, occupé le matin même et persistait à croire que c'était une mesure excellente qui ne lèserait personne et serait on ne peut plus avantageuse au commerce non moins qu'au Trésor.

Il n'y aurait donc rien à espérer en fait de changements de projets à cet égard de la part du ministère, et un jour ou l'autre il faudra livrer la bataille. « Toutes les démarches seraient inutiles, et rien ne saurait ébranler des idées devenues des dogmes, en vertu sans doute de leur ancienneté, pour M. le président de la République. »

« Maintenant, ajoute notre correspondant, je puis dire comme correctif que probablement la lutte ne sera pas immédiate. Le gouvernement a hâte d'en finir avec le budget de 1871, soit qu'il espère que la nouvelle commission nommée sera plus favorable à ses idées, soit pour toute autre raison. Je crois pouvoir vous assurer d'une manière positive, que le ministre des finances proposera de voter purement et simplement des centimes additionnels provisoires, sauf à discuter les nouveaux impôts à propos des budgets de 1872 et 1873.

« Cette motion sera probablement accueillie par la Chambre, qui n'a pas d'opinion suffisamment arrêtée. Les anti-protectionistes y perdront-ils, y gagneront-ils ? C'est difficile à dire. Je puis néanmoins vous annoncer qu'ils y gagneront un allié puissant, c'est M. Magne. L'ancien ministre, sollicité par des membres de la réunion des libre-échangistes, de leur prêter le secours de son savoir et de son éloquence, a décliné cette offre. Il donne pour motifs la difficulté de sa position, sa venue tardive à la Chambre, mais il s'engage en revanche à prêter tout son concours à la défense des traités de commerce lorsque les questions budgétaires se trouveront un peu dégagées des questions politiques et que les dépenses à régler ne proviendront plus du gouvernement impérial, mais des gouvernements subséquents. »

NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAUX SOUHAITS

En des temps plus heureux, la presse française pouvait, à l'occasion du jour de l'an, passer en revue les empires de l'ancien et du nouveau monde, rechercher avec une parfaite sérénité d'esprit les bonheurs et les malheurs des uns et des autres, et leur distribuer ses souhaits de bonne année, condoléances et compliments.

Au moment où va sonner la dernière heure de 1871, nous avons autre chose à faire, et ce n'est pas sur les voisins que la première heure de 1872 nous convie à porter nos regards.

Nous avons beaucoup souffert ; nous sommes abattus comme rarement nation le fut ; nous avons perdu deux provinces l'étranger occupe notre pays ; nous devons payer une contribution de guerre formidable ; et, comble de la misère et de la honte ! pendant que l'ennemi campait encore aux portes de notre capitale, la guerre civile la plus épouvantable a éclaté, et, sous les yeux de l'étranger, des Français ont incendié nos monuments nationaux et couché sur un lit de fumier notre colonne Trajane, à nous, le témoin et le signe de notre puissance d'autrefois.

Le présent venait à peine de s'écrouler sous les coups de l'Allemagne, que des Français portaient leur main parricide sur notre passé. Notre gloire venait de s'éteindre, quand notre honneur s'est terni.

Est-ce tout ? Non !

Tout nous crie aujourd'hui de nous unir autour de l'oriflamme de la patrie, et d'oublier nos mesquines querelles de parti. Et quel est le spectacle qu'offre la France ? Des princes, qui intriguent ; un empereur, qui conspire ; des ultra-démocrates, qui menacent ; le gouvernement en butte à des assauts incessants ; la ligue de la droite et de l'extrême gauche s'acharnant sur lui ; la majorité de l'Assemblée ne se souciant pas des vœux de la France ; les électeurs bravant l'Assemblée ; Paris s'apprêtant à élire un illuminé, qui, dans son berceau « d'enfant sublime », trouva, dit-on, le génie, et qui ne put jamais trouver le bon sens dans ce berceau d'éternel enfant ; de toutes parts, les villes et les campagnes oubliant la veille terrible, refusant de regarder le lendemain obscur, s'amusant à toute sorte de jeux de politique, — et, le pied sur nos frontières, le Prussien qui nous contemple en ricanant, qui cherche des yeux la France et qui ne trouve que des partis occupés à s'entre-déchirer.

Quand une nation en est là, le jour de l'an n'est pas pour elle une fête, mais il devrait être comme ce jour farouche des anciens Hebreux, où le peuple se couvrait la tête de cendres, où il revêtait ses habits de mort, et où il courait se prosterner dans les temples du Seigneur, criant dans la poussière ses lamentations, implorant pour ses péchés la miséricorde divine, et demandant en grâce au ciel de ne pas faire expier aux enfants jusqu'à la quatorzième génération les fautes de leurs pères.

L'avenir est sombre devant nous, dites-vous ? Et à qui la faute s'il n'est pas plus souriant ? Qu'avons-nous fait pour conjurer les tempêtes ? Quand avons-nous compris notre situation et ce qu'elle exige de nous ? Où avez-vous vu que nous ayons agi avec sagesse, avec intelligence, avec la conscience de notre devoir ? Notre devoir ? Qui connaît ce mot, en France ? Chacun ne parle que de ses droits. Nos droits ? Qui en respecte les limites ? La loi qui les trace est honnie et déclarée chose vieillotte et bonne à jeter au magasin des vieilles ferrailles.

Et lorsqu'une voix s'élève pour rappeler les esprits au respect de ces choses saintes, nous jonglons comme des Grecs de Byzance, avec sophismes et subtilités, pour nous éblouir nous-mêmes et nous prouver que nous avons raison.

Avons-nous fini ? Non ! En présence de ce désordre moral, que font ceux qui, si volontiers, se décernent à eux-mêmes le titre glorieux de conservateurs ? Luttent-ils, comme ils le doivent ? Profitent-ils, eux, les gens instruits et éclairés, des leçons de la dure expérience ? Font-ils des efforts pour tirer la France de son précipice ? Mettent-ils bas l'habit pour travailler au relèvement du pays ?

Les « conservateurs » choisissent ce moment pour s'abstenir de voter ; ils espèrent que de l'excès du mal sortira le bien ; ils montent sur leur tour et interrogent les horizons pour voir poindre l'épée d'un sauveur, et ils ne comprennent pas que, si un pays n'est plus capable de se sauver soi-même, tous les « sauvetages providentiels » ne sont que des étapes sur le chemin de sa mort.

Malheur à nous, si l'année 1872 nous lègue à sa suivante comme elle va nous prendre à celle qui finit ! Dans des crises comme celle que nous traversons, les années comptent pour des siècles, et il n'est que temps, si nous voulons nous relever, de commencer dès demain. Une légende anglaise raconte l'histoire d'un alchimiste qui attendait une révélation magique : une tête de bronze, qu'il possédait dans son laboratoire, devait lui dire comment il sauverait à jamais son pays.

La bouche de bronze, quand minuit sonna, s'écria : Il est temps ! Mais l'alchimiste s'était endormi. Il se réveilla le lendemain. La bouche murmura : Il n'est plus temps ! et la maison s'écroula, écrasant le sage sous ses décombres.

Et pour nous aussi « il est temps ! »

Il est temps que nous ayons la claire conscience de notre situation et que nous nous conduisions en conséquence.

Il est temps que nous nous souvenions tous, républicains et monarchistes, que la patrie est au-dessus de tout et que, si nous voulons qu'elle vive, il nous faut nous serrer autour du gouvernement qui tient le drapeau de la France.

Il est temps que nous n'oublions plus un seul instant la présence de l'ennemi sur notre territoire et la haine qu'il nous porte, et le devoir que nous avons d'imposer silence à nos colères et à nos espérances, pour libérer le sol de notre pays et pour redevenir les maîtres chez nous.

Il est temps que nous nous mettions à l'œuvre et que nous jetions dans nos cœurs les bases de notre régénération, ces bases qui sont le respect de toutes les choses saintes, le sentiment du devoir, l'obéissance à la loi, l'amour de la patrie.

Le souhait que nous formons pour la France, c'est que ses enfants se pénètrent tous de ces pensées et que l'action suive aussitôt la pensée.

Puisse l'année qui s'ouvre devenir pour la France et pour nous le commencement d'une ère de recueillement salutaire et de sérieuse renaissance !

Puissions-nous, plus vigilants que l'alchimiste, ne point laisser passer le moment où « il est temps encore, » de peur que, comme dans la légende, la maison ne s'écroule sur nous et nous écrase sous ses décombres !

ÉTRENNES A LA FRANCE

Le président de la République recevra pour les étrennes de la France, le 1er janvier, la lettre suivante :

A Monsieur le président de la République,

Monsieur le président,

Les dames de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), vous prient de bien vouloir recevoir la somme de deux mille francs, qu'elles offrent à la France à l'occasion des étrennes, pour contribuer à la libération de son territoire.

C'est un hommage et un souvenir qu'à la fin de cette année de suprême douleur, elles adressent à leur patrie bien-aimée, y joignant les vœux les plus ardents pour ses destinées et l'expression d'un attachement fidèle et ferme comme leurs cœurs.

Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin),
28 décembre 1871.

LES ARRIÈRE-PENSÉES du gouvernement français

(Traduit de la *Gazette de Cologne*.)

Cologne, le 28 décembre.

On nous écrit de Londres le 26 décembre :

« Les cercles politiques de Londres n'ont pas appris sans étonnement l'impression presque foudroyante que la dépêche du prince Bismarck à l'envoyé d'Allemagne à Paris a produite en France sur les chefs du gouvernement et de l'opposition. On était disposé ici à reconnaître la modération que cette pièce diplomatique respire précisément à l'égard de M. Thiers et de son gouvernement ; mais habitué que l'on est à ne jamais voir agir à la légère le chancelier de l'empire d'Allemagne, on a cru devoir attacher moins d'importance au ton et au contenu de la dépêche, qu'au motif de sa publication, que l'on semblait presque regarder à Paris comme une chose toute naturelle de la part de la Prusse.

Quiconque se rappelle encore les théories du prince Bismarck concernant les livres bleus en général et la publication des dépêches en particulier, se souvient certainement aussi d'une déclaration de cet homme d'Etat, d'après laquelle on peut s'attendre à voir sa

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
DU 1er JANVIER 1872.

THÉATRE

Les circonstances particulières au milieu desquelles l'exploitation des théâtres de Lyon est passée aux mains du directeur actuel, ont placé la critique dans une situation délicate, notamment en ce qui concerne la troupe lyrique. En présence de l'insuffisance notoire du personnel de l'opéra et de l'opéra-comique, il fallait ou s'abstenir complétement ou se condamner et condamner en même temps ceux qui nous lisent à l'ennui de fatigantes redites. Si le nombre des ouvrages représentés est, en effet, très-considérable déjà, il témoigne d'une activité plus hardie que féconde, et les mêmes observations pourraient, à fort peu de chose près, se reproduire à l'égard de chacun de ceux qui ont été remis à la scène. Etudes incomplètes, pauvreté de la mise en scène, les chœurs et le ballet réduits à leur plus simple expression, les fantaisies de l'orchestre aggravant parfois les fantaisies des chanteurs ; quant aux « premiers sujets », d'excellentes intentions, souvent récompensées par le succès atteint, non moins souvent trahies par des défaillances regrettables, — tel serait le cliché par lequel pourrait se résumer le compte-rendu de chaque représentation.

A cela, je sais d'avance ce qu'on répondra : la subvention disparue, le théâtre des Célestins incendié, les facilités introduites dans le cahier des charges, l'impossibilité morale d'exiger en fin de compte qu'un directeur prépare lui-même les éléments de sa ruine et la nécessité, pour lui, de ne négliger aucune économie quelque petite qu'elle soit.

Autrefois, la subvention municipale couvrait les pertes que la nécessité de maintenir notre première scène à un rang honorable imposait à la direction, pertes qui s'élevaient, bon an mal an, à quelque cent cinquante mille francs, c'est-à-dire à la presque totalité de la subvention. C'était d'ailleurs, de tout temps, la ferme qui nourrissait le château, comme on disait en faisant allusion au rôle réparateur que jouait, à l'égard de la caisse directoriale, l'exploitation fructueuse du petit théâtre.

Aujourd'hui plus de subvention, plus de petit théâtre.

Comment voulez-vous que puisse vivre une direction ? M. Danguin s'est-il du moins retranché derrière les stipulations de son cahier des charges, qui l'autorise, par exemple, à supprimer l'opéra ? Nullement, et depuis le mois de septembre la direction actuelle a monté la *Juive*, *Lucie*, les *Huguenots*, *Robert-le-Diable*, *Guillaume Tell*, *Rigoletto*, l'*Africaine*, etc., etc. Elle prépare *Roland à Roncevaux*.

Tout cela est exact et l'on pourrait ajouter que, le nombre des comparses, celui des choristes et des dames du corps de ballet, non plus que la valeur des sujets engagés, ne faisant l'objet d'aucune clause particulière dans le contrat intervenu avec la ville, le directeur est libre, à ses risques et périls, de supprimer dans la « grande marche indienne » de l'*Africaine*, par exemple, les trois quarts ou les deux tiers des figurants, comme aussi d'admettre deux ou trois basses et autant de ténors seulement à l'honneur d'interpréter la bénédiction des poignards des *Huguenots*.

Mais le public finira par se fâcher ? — Certes, et il aura raison. Non pas, encore une fois, que j'entende contester le talent très-réel d'artistes tels que MM. Falchiéri, Péront, MMmes Fontenay-Ladois, Sorandi et Chauveau, ni que je tienne rigueur à M. Chelli de ses « coups de gosier, » dont il finira bien par se corriger de lui-même ; mais il est plus que temps d'appeler l'attention de qui de droit sur l'impérieuse obligation de porter remède à un état de choses très-compromettant pour l'avenir de notre scène lyrique.

Plusieurs emplois sont mal tenus, d'autres sont supprimés de fait ; au total, la troupe est médiocre, et ce n'est pas, que nous sachions, une ambition trop élevée pour le public lyonnais, que de hausser ses désirs au-delà des satisfactions artistiques dont se contenterait une ville de second ou de troisième ordre.

Nous aurons certainement plus d'une occasion de revenir sur ce sujet, d'ici à la clôture de l'année théâtrale. Tenant à ne désobliger personne, je n'ai voulu insister aujourd'hui que sur l'ensemble d'une situation qui appelle de promptes réformes. Donc, *caveant consules !*

Il a été si souvent question déjà de la reconstruction du théâtre des Célestins qu'il me paraît superflu d'y revenir ici, si ce n'est pour constater avec regret qu'aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Ce n'est pas faute pourtant d'avoir appelé sur ce point l'attention de la municipalité lyonnaise.

Quand il vous plaira, messieurs du conseil ! Mais n'oubliez pas qu'il y a une foule de braves gens qui attendent que le travail dont ils vivaient leur soit rendu.

L'événement de la dernière semaine a été la première représentation de la *Princesse Georges*, d'Alexandre Dumas fils, succédant sur l'affiche à la *Visite de noces*, du même auteur.

Je ne veux dire que peu de mots de ce dernier ouvrage. Aussi bien l'analyse peut en être faite en quelques lignes : il s'agit d'un cas singulier de pathologie morale, qu'aura observé sur sa route l'auteur de la *Dame aux Camélias*, et qu'il aura voulu porter à la scène, par caprice peut-être, ou pour le plaisir, à lui plus qu'à tout autre facile, d'une grande difficulté vaincue.

Le cas de M. de Cigneroy est, en effet, une monstruosité des plus rares, il faut le croire pour l'honneur de l'espèce humaine. Demandez à quelque amateur de natation ce qu'il préfère, pour s'ébattre, de l'eau claire et bleue d'un lac ou de l'onde troublée et jaunâtre que roule le torrent grossi par les pluies d'orage. Sa réponse ne se fera pas attendre, et je m'étonnerais fort s'il n'était même un peu scandalisé de la question.

M. de Cigneroy n'a point de ces délicatesses ; il raffine ; c'est dans l'eau trouble qu'il aime à plonger, et si vous l'interrogez sur ses goûts en amour, il est homme à vous répondre crânement, en parodiant le vers du poète :

Mon verre n'est pas grand, mais *on boit* dans mon verre.

Telle est, en effet, la donnée obscène sur laquelle roule la *Visite de noces*. M. de Cigneroy, sur le point de se marier, a rompu, dans les formes habituelles, avec une femme du monde dont il était l'amant, puis s'est éloigné. Il revient « époux et père », au bout de dix-huit mois, et croit devoir présenter sa femme à son ancienne maîtresse, devenue veuve.

Dans cette première entrevue, il sent se réveiller en lui quelques désirs mal éteints. Lydie est belle ; pourquoi ne renouerait-il pas ? Dans le monde d'un de Cygneroi, l'adultère ne pèse guère aux hommes, pas plus d'ailleurs qu'à certaines femmes, s'il faut en croire les doctes amies de la princesse Georges, dont nous aurons bientôt à faire la connaissance. Le malheur est que Lydie résiste, et que, pour mettre entre elle et son ancien amant une barrière infranchissable, elle imagine de faire raconter à celui-ci par un ami commun toute une histoire d'intrigues imaginaires qui doivent à jamais la perdre dans l'estime d'un honnête homme. C'est jeter de l'huile sur le feu ! Cygneroy flambe de plus belle : on a bu dans son verre ; quel bonheur ! Lydie est souillée ! quelles jouissances nouvelles cette certitude lui prépare ! — Est-il besoin d'ajouter que, son erreur reconnue, le monomane est subitement dégrisé : Vivre avec une honnête femme ! mais n'a-t-il pas la sienne ! — et il s'empresse, en effet, de réintégrer le domicile conjugal, — et c'est tout.

Dans la préface cavalière qu'il a publiée en tête de la *Princesse Georges*, Alexandre Dumas fils proteste contre l'hypocrisie du reproche d'immoralité qui lui a été adressé à l'occasion de ses deux derniers ouvrages. Et de fait, le « noble » prince de Birac n'est point sans quelque affinité de race avec le triste héros de la *Visite de Noces*. Mais quoi ! le théâtre n'est-il pas « la peinture ou la satire des passions ou des mœurs ? Par cette raison, il ne peut jamais qu'être immoral, les passions et les mœurs moyennes étant toujours immorales elles-mêmes. Ce n'est donc pas l'œuvre qui est immorale, mais le lieu. »

Telle est la thèse énoncée par l'un des maîtres les moins contestés du théâtre moderne. Elle ne laissera pas de déconcerter un peu ceux qui cherchent dans les fictions de la scène, la source vivifiante des émotions généreuses ou des résolutions viviles. »

« Partout où l'on constate l'homme, dit encore notre auteur, il y a une nudité qu'il ne

chancellerie publier les pièces diplomatiques de ce genre, lorsque les relations de son gouvernement avec celui auquel s'adresse la pièce demandent que le public soit informé à temps de complications capables de se produire.

On sait ici d'une manière certaine que, par suite des tendances de l'Assemblée de Versailles et des intrigues des partis, qui ne laissent pas à la France le temps de respirer, une puissance européenne de premier rang a fait dans ces derniers temps des démarches auprès de différents cabinets, qui ont conçu, en vue de certaines éventualités, l'idée d'une intervention commune des puissances, tant dans l'intérêt du bien-être et de l'ordre public que —le croirait-on ?— dans celui de la dynastie napoléonienne On sait de plus que toutes les tentatives faites jusqu'ici pour intéresser aussi le cabinet de Berlin à cette politique de restauration, ont échoué complétement, bien qu'elles vinssent d'un lieu du reste fort sympathique, par suite du désir inébranlable qu'éprouvent les hommes d'Etat allemands de se réserver une entière liberté d'action. Comme on n'en peut pas dire autant de tous les gouvernements en question, portés à considérer le rétablissement de l'empire comme une solution très-favorable des difficultés au milieu desquelles se trouve la France, les uns par des motifs d'économie politique, les autres par des motifs de parenté ou de pure politique, on a été naturellement fort étonné de voir tout à coup arriver de Berlin une publication qui semblait, à en juger par les apparences, n'avoir pas été motivée et qui n'était pas précisément destinée à appuyer le gouvernement de la République.

Le fait seul de la publication de la dépêche du 7 décembre a paru ici plus remarquable que la dépêche elle-même. On s'est moqué des journaux français qui essayaient de se consoler en reproduisant comme l'opinion de la nation anglaise les réflexions suggérées par cette pièce diplomatique à des feuilles de troisième rang, telles que l'*Advertiser* et le *Standard*, tandis qu'ils passaient soigneusement sous silence le jugement des organes véritablement importants.

Mais comme on n'avait pas ici, pour se jeter à soi-même de la poudre aux yeux, les mêmes raisons que de l'autre côté de la Manche, on a approfondi davantage la question et on s'est demandé ce qui avait effarouché le chancelier de l'empire et diminué sa sympathie pour le gouvernement de MM. Thiers et Pouyer-Quertier, qu'il avait témoignée d'une manière si éclatante le 12 octobre dernier, jour où il déclara se contenter de la signature de ces deux hommes d'Etat comme garantie du paiement du quatrième demi-milliard.

Le prince de Bismarck, s'est-on demandé, douterait-il de la bonne volonté de M. Thiers à remplir ses engagements ? A-t-il voulu avertir les chefs du gouvernement français de ne pas le rendre, par leurs mesures, encore plus méfiant que la nature des choses ne le force déjà à l'être ? Et si telle a été son intention, par quels faits antérieurs y a-t-il été poussé ?

Toutes ces questions se sont croisées les unes les autres, et tandis que les uns appelaient l'attention sur l'immense budget militaire de 400 millions que M. Thiers voudrait imposer à la France déjà épuisée, bien que cette charge soit beaucoup plus lourde que celle que l'empire lui même faisait supporter dans ce but au pays, les autres pensaient qu'il fallait probablement chercher la clef de ce changement subit de la politique berlinoise dans le procédé par lequel M. Thiers songe à réorganiser l'armée française, procédé qui est visiblement en désaccord avec les déclarations pacifiques contenues dans son message.

Le projet de réforme de M. Thiers, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée de Versailles, a pour but manifesté de fournir dans l'espace de temps le plus court possible une armée assez importante, prête à entrer en campagne.

Il renonce au service obligatoire parce que ce système, pour donner des résultats satisfaisants, demande un temps assez long, c'est-à-dire huit ou dix ans au moins.

Les résultats sont peut-être alors plus grandioses et plus solides que ceux d'un autre système ; mais ils se perfectionnent lentement et demandent du temps pour s'enraciner. Si M. Thiers voulait sérieusement la paix, s'il avait remis toute pensée de revanche à un avenir lointain, comme il le proteste, il pouvait adopter le service obligatoire et attendre tranquillement les fruits de ce système. Mais comme il n'agit pas ainsi, il s'expose à être soupçonné de suivre un autre plan, d'après lequel l'armée doit être plus tôt prête à toute éventualité. Et c'est pour cela qu'on s'est encore demandé quels motifs le poussent à agir avec une aussi visible inconséquence. Mais on s'est bientôt rappelé que c'est le premier mars 1874, c'est-à-dire dans deux ans, que doit avoir lieu le paiement des trois milliards de contribution de guerre dont la France est encore redevable à l'Allemagne. Selon toutes les apparences, la France aura, par suite de sa situation financière, une grande difficulté à remplir en temps voulu les engagements qu'elle a pris. Il est par conséquent possible que M. Thiers désire qu'à cette époque l'armée française soit aussi prête que possible, pour pouvoir alors, à la tête de 600,000 homme de troupes, force que son plan de réorganisation doit donner à l'armée, demander à l'Allemagne soit une diminution de la contribution de guerre, soit une prolongation du délai accordé pour le paiement, ou bien pour employer plutôt les trois milliards à une guerre de revanche qu'au paiement des frais de la première guerre.

Cette éventualité peut et doit s'être présentée à l'esprit perspicace du chancelier de l'empire, qui n'a plus trouvé alors aucune sûreté dans M. Thiers. Les hommes politiques de l'Angleterre sont du moins portés à expliquer de cette façon le changement imprévu qui s'est opéré dans les sympathies du chancelier, et les espérances que l'on fonde sur cet événement dans le camp des bonapartistes, bien que reposant jusqu'ici sur des bases bien peu solides, n'ont pas du tout besoin d'explication.

Mais le côté comique de toute cette affaire, c'est que, lorsque les feuilles spécialistes de l'Allemagne louent, par exemple, le système de réorganisation militaire de M. Thiers, comme cela a eu lieu en effet, on s'écrie aussitôt en France : « Oh ! ces Allemands ! Ils ne voudraient pas même que nous eussions le service obligatoire, auquel il faut justement que nous tenions désormais ! « Et lorsque, au contraire, les journaux allemands attaquent le système de M. Thiers, on entend encore les mêmes exclamations : « Oh ! ils ne voudraient plus nous voir forts et prêts à combattre, et ils ne louent le service obligatoire que parce qu'ils savent qu'il est impopulaire chez nous; mais c'est justement pour cela qu'il nous faut créer une forte armée permanente et ne nous laisser à aucun prix détourner de l'excellente organisation de 1832 par les fausses louanges des Allemands, dont les institutions ne peuvent prendre racine chez nous ! »

On croit ainsi découvrir sans cesse des arrière-pensées chez l'adversaire, et la nation flotte irrésolue entre deux opinions contraires, tandis que le déficit et les impôts augmentent et que les intrigues des orléanistes et les cabales des bonapartistes étendent chaque jour un réseau plus épais sur le pays. »

Quoi qu'il en soit, la dépêche du 7 décembre était une parole dite à propos.

TABLETTES VERSAILLAISES

On ne nous y reprendra plus à nous engouer, fût-ce pour un seul jour, des systèmes de M. Langlois. Ce diable d'homme nous avait réellement pris, nous et bien d'autres, avant-hier : lisez chez nos confrères le compte-rendu de la séance. Aujourd'hui tout est changé. Nous applaudissions M. Langlois, un peu vite peut-être : mieux informés, nous le lâchons, sans respect humain ni vergogne. Il est par trop compromettant.

M. Langlois nous avait bien annoncé qu'il y avait dans son projet deux parties : la partie financière d'abord, puis une autre qu'il appelle la *partie procédurière*. L'exposé de la partie financière avait séduit notre jeune âme ; la partie procédurière nous était inconnue.

Maintenant nous la connaissons.... et nous reculons. M. Langlois a bourré, comme à plaisir, cette seconde partie de son travail en vingt-quatre articles d'un tas de mots des mieux choisis pour effrayer les bonnes gens. On n'y parle que de dénonciation, d'espionnage, les locataires dénonçant leurs propriétaires, les débiteurs leurs créanciers, les patrons les ouvriers. Chaque canton possédera sa *commission de dénonciateurs*. Il n'a pas peur des mots, M. Langlois !

En vain s'efforce-t-il de nous rassurer après coup : « Que craignez-vous ? qu'y a-t-il de si méchant ou même de si nouveau dans ma partie procédurière ? Est-ce qu'il n'y a pas présentement une loi aux termes de laquelle les propriétaires sont tenus de contrôler les déclarations de leurs locataires? Et puis tenez, je n'y tiens pas plus que ça à ma partie procédurière : je la retire. »

Trop tard. Le procédurier nous a irrévocablement gâté le financier. Ceci a tué cela.

—

On commence la grande discussion sur le projet relatif à la Banque. C'est M. Bocher qui ouvre le feu, au nom de la commission. Celle-ci a été prise de court, et son rapporteur se contentera de faire un rapport *oral* qui consistera, dit-il, dans la *lecture* (*sic*) des deux projets en présence : celui du gouvernement, celui de la commission.

Le gouvernement demande que l'émission soit portée de 2 milliards 400 millions à 2 milliards 800, avec faculté de pousser jusqu'à trois milliards, par voie de décret. La commission n'accorde en tout et pour tout que deux milliards sept cent millions.

Et maintenant la discussion est ouverte.

—

M. Godin (de l'Aisne) a la parole. Impossible d'entendre un mot de ce que dit cet honorable. Tandis qu'il parle, tout d'un coup les huissiers débouchent par toutes les issues, chacun portant sa charge d'une certaine brochure jaune qu'il distribue de banc en banc. C'est un extrait du *Journal des économistes*, un mémoire sur la question des banques, signé : Wolowski. M. Grévy se fâche : « Huissiers, veuillez cesser cette distribution ! » et lui-même repousse d'une main courroucée sur sa table l'exemplaire qui lui est destiné. Il a l'air de dire : « Après la classe ». Pauvre M. Wolowski, son travail eût été pourtant très-agréable à lire, *loquente Godin*.

M. Godin est d'ailleurs un très-habile et très-honorable homme, le premier socialiste pratique de France, dit-on tout près de moi. Il administre dans son département une sorte de cité ouvrière créée par lui sous le vocable phalanstérien de *familistère*, et qui est le modèle du genre.

Ce qui n'empêche pas un de ses collègues impatientés de lui crier sur les quatre heures vingt : « Concluez, *voyons* !... »

M. Godin conclut.

—

Tout autre est l'accueil fait à M. Germain, un homme jeune, ambitieux, pratique et hardi, et qui marche à grands pas à la conquête du portefeuille des finances. Sera-ce tôt, sera-ce tard ? point ne sais ; mais tenez pour certain qu'il l'aura. Dès aujourd'hui il a l'oreille de la Chambre : ce n'est point que sa parole soit séduisante ou magistrale. Elle est serrée, nerveuse, courant droit au but, exposant les choses avec une brièveté lucide pour ceux qui savent, peu soucieuse peut-être de se mettre à la portée des profanes. Les profanes n'en battent pas moins des mains, et n'en sont pas moins sous le joug : M. Germain est *fort*.

L'honorable orateur défend le projet du gouvernement, l'émission portée à trois milliards. Cette émission ne dépasse pas les besoins de la circulation, ce qui est le point capital, et la circulation des trois milliards sera plus légère à supporter que ne l'était en juin, sans coupures, celle des 2 milliards 700 millions. La Banque n'a à craindre aucune demande de remboursement de l'Etat (??). Quant au commerce, qu'il faut aider, il offre une sécurité complète.

Le président de la République assis à son banc, en face de l'orateur, éprouve à l'entendre un plaisir des plus manifestes. Nous n'apercevons M. Thiers que de dos, mais la mimique de ce dos est expressive, ce dos parle, opine, ce dos est visiblement heureux.

Quant à M. Pouyer-Quertier, il n'y tient plus, et quand l'orateur est descendu de la tribune, le ministre des finances se précipite sur sa trace pour l'embrasser.

—

S'il s'en était tenu là, tout allait bien. Mais voilà qu'il veut parler, lui aussi, et au lieu de renforcer M. Germain, il le *coule*. M. Pouyer-Quertier, que nous avons parfois raillé, tout en rendant plein hommage aux mérites de sa manière cordiale et attractive, est très journalier. Et aujourd'hui, c'est son mauvais jour. Il est difficile d'accumuler plus de maladresses dans un discours destiné à battre le rappel des convictions récalcitrantes et de compromettre avec plus d'entrain une affaire habilement engagée.

Il ressasse des choses maintes fois dites, et mieux dites, dans ses précédents discours, insiste sur les points délicats, au lieu de glisser... M. Thiers n'y tient plus, et s'en va. Nous le voyons rentrer quelques instants après, et de face cette fois ; il n'a pas la mine d'un général content de son soldat.

En résumé, tout le discours de M. Pouyer-Quertier faisait *fiasco*, n'eût été l'une des dernières phrases qui, celle-là, n'a pas manqué son effet : « Demain, dans huit jours, a insinué M. le ministre, le gouvernement peut avoir à demander à la Banque 200 millions. » Cette petite phrase-là, tout empapillottée dans une improvisation interminable, est à elle seule tout le discours.

On l'a compris. On crie : Aux voix ! aux voix ! Mais nous sommes encore loin de compte. M. Bocher, âpre et tenace comme un homme d'affaires, remonte à la tribune, sous les yeux de son prince, qui le contemple et le soutient du regard.

M. Bocher est un dialecticien serré, très-suffisamment sophiste, bien que poussant parfois l'affirmation de ses idées jusqu'à une roideur doctrinaire tout à fait déplaisante. En résumé, lutteur souple, audacieux et opiniâtre, et qu'il ne fait pas bon avoir pour adversaire.

—

Aussi, quand M. Thiers prend la parole, il est fébrile, impatient, et, comme on dit, *monté*. Attendons-nous à un chef-d'œuvre.

Et le chef-d'œuvre ne se fait point attendre en vain. On sait que ces répliques sont le triomphe de M. Thiers ; l'ardeur de la lutte, l'impatience de la contradiction exaltent sa verve et y ajoutent je ne sais quelle furie de bon sens dont l'effet est irrésistible. Je renonce à vous donner le résumé de cette merveille : il faut lire d'un bout à l'autre. Mais la lecture malheureusement ne vous rendra pas au vif l'impression de ces trois heures de causerie véhémente, passionnée, tour à tour insinuante et impétueuse, parfois même jusqu'à l'apparence de la provocation, mais avec ce tact inouï qui arrête la blessure au point voulu, et qui la guérit sitôt faite, sans qu'elle ait été pourtant moins efficace. Il est probable que le compte-rendu analytique et même l'*Officiel* (dit *in-extenso*) vont vous supprimer tout cela : je vous plains.

Le télégraphe vous a appris le résultat : je ne vous en parlerai donc point.

H. A.

COURRIER DE PARIS

Paris, 30 décembre.

J'entre tout à l'heure dans un bureau de journal, et je demande : Quoi de nouveau ?

— Mais absolument rien, m'a-t-on répondu ; que voulez-vous qu'il y ait la veille du jour de l'an ? Les gens de l'Institut se préparent à faire quatre académiciens dans l'après-midi, et l'on raconte que M. Thiers entend soutenir Edmond About comme représentation de la jeune France. Hors cela, calme plat.

— Mais la discussion d'hier à la Chambre ?

— Elle prouve une fois de plus la vigueur physique et la valeur politique du président de la République, ainsi que l'humeur pointue de certains députés de la majorité. Mais ce n'est pas une nouvelle.

— Et les élections ?

— Eh bien ! Victor Hugo *for ever* ! Martin Nadaud s'est désisté en sa faveur, l'Union parisienne de la presse est assise par terre entre deux candidats, le maréchal de Mac-Mahon et M. de Rothschild, qui n'ont accepté ni l'un ni l'autre, et M. Vautrain, l'homme indiqué, est lui-même ballotté entre les conservateurs et les radicaux, n'ayant pour lui que les gens raisonnables, ce qui est peu.

Voilà où en est votre correspondant. Cela vous touche peu, vous, qui n'avez que la peine de lire. Cela me touche beaucoup, moi qui suis tenu de vous envoyer de quoi lire. Peut-être, en cherchant bien, aurais-je de quoi remplir convenablement ma lettre. Mais la vérité vraie est que je ne vaux rien aujourd'hui comme chroniqueur. On a ses jours, et le 1er janvier ne m'inspire que l'envie d'en avoir fini.

Vous savez sans doute, mais j'imagine que vos lecteurs ne savent ce que c'est généralement qu'une correspondance à faire. Je suppose, bien entendu, une correspondance intéressante, et qui ne soit pas absolum en une paraphrase de ce qui traîne dans tous les journaux.

Il faut connaître, il faut déterrer les renseignements, les bruits, et, pour cela, il ne faut pas songer à autre chose. Dans la rue, au cabinet de lecture, au spectacle, chez soi, dans le monde, un correspondant ne voit, ne regarde et n'écoute que dans le but de sa lettre du lendemain.

Un correspondant n'a pas d'amis, il n'a que des sources d'informations. Il va de maison en maison, il fait raconter à chacun son anecdote, et on le trouve aimable. On ne songe pas que c'est un canevas qu'il prépare et qu'il a un carnet dans sa poche.

Ce n'est pas tout. Il faut qu'il traduise sur le papier ses souvenirs, et qu'il les traduise clairement, non-seulement pour le public, mais pour les compositeurs, qui sont toujours portés à confondre autour avec alentour, et à mettre Quinault pour Virgile.

Il faut avoir écrit pour savoir de quelle rage on est saisi quand on trouve sa *copie* défigurée à l'endroit qu'on s'imaginait être le plus beau ; car c'est toujours ainsi que la chose arrive, et le bon Janin disait un jour que les seuls mouvements sanguinaires qu'il se fût connus étaient venus de là.

Je ne dis pas cela pour vos compositeurs qui me traitent très-bien depuis quelque temps, sauf les alinéas qu'ils découpent à travers ma prose. Mais quel mal ne me donné-je pas pour être lisible !

C'est encore pour le correspondant qu'est fait le supplice de Tantale. Il y a deux mois, un de mes amis me raconte une histoire sur un ancien ministre de l'empire, un grand, très-grand, très-grand ministre. Et une histoire, une histoire, oh! quelle histoire !...

Me voilà content. Je remercie mon ami...

— Halte là, me dit-il; il ne faut pas en parler. Ils m'ont dit cela à Versailles, au ministère de..., et, comme vous le voyez par la nature de l'histoire, c'est presque une affaire de gouvernement. On me l'a confiée sous le sceau du secret; et, si vous en parliez, on verrait d'où cela vient. Enfin n'en parlez pas.

J'ai revu mon auteur depuis. Je maintiens son *veto*, et j'aurais pourtant bien eu besoin qu'il le levât pour aujourd'hui. Faute de cela, je ne sais que dire. Car, quoique correspondant, il y a encore quelque chose de sacré pour moi.

La tradition aussi m'est sacrée. C'est pourquoi je voudrais vous tourner un compliment de circonstance avant de terminer ma lettre. Quand a-t-il été plus nécessaire d'avoir un mot de la fin ? Malheureusement, après une pareille année, on ne peut avoir à l'esprit que les malheurs qui ont accablé la France, et il est plus facile de tirer un trait au bas de ce courrier que d'assigner le terme de nos épreuves. Quel souhait faire ? C'est bien peu que de demander que 1872 soit moins lamentable que 1871, et si peu que ce soit pourtant, au point où nous en sommes, c'est encore cela qu'il faut demander.

N.

Alsace-Lorraine.

Un instituteur alsacien, qui a été obligé de quitter l'Alsace dans des circonstances intéressantes, nous écrit la lettre suivante :

J'étais résolu à aller en France le plus tôt possible continuer ma carrière ; mais, comme j'étais depuis trois ans instituteur adjoint dans une commune de l'arrondissement de Colmar et très-attaché à mon patron, je ne voulus pas le quitter sans l'avertir à l'avance.

Mais, à ma grande surprise, l'administration prussienne fut instruite de mon dessein. Je reçus du *directeur de cercle* (sous-préfet) l'ordre d'aller le trouver. Et le voilà qui me fait des menaces, qui prétend que je ne puis quitter le Haut-Rhin sans rembourser 740 fr., montant de la demi-bourse dont j'ai joui à l'école normale de Colmar. Je répondis que je croyais devoir cette somme aux Français, et que j'allais la rembourser précisément en leur offrant mes services.

Il paraît que j'exprimai trop vivement mon amour pour ma patrie, car on me menaça d'une arrestation. Je vis même qu'il était temps de me retirer du bureau. Sans cet incident, je serais resté encore quelques mois en Alsace ; mais le maire de la commune eut l'ordre de me faire surveiller par la police municipale, et de me faire arrêter dans le cas où j'essayerais de me sauver avec mes effets.

Dès lors je résolus de partir immédiatement, et, malgré les précautions de l'administration prussienne, j'y réussis.

Me voici à Lyon ! C'est la France, c'est ma patrie, je suis personnellement hors de danger et je n'ai encore rien remboursé aux Allemands.

Seulement, à ce propos, je voudrais vous faire une question :

Le gouvernement prussien a-t-il le droit d'exiger un remboursement des instituteurs alsaciens, dans le cas où, anciens boursiers, ils ne voudraient plus fonctionner dans l'une des provinces annexées ?

Et si un instituteur, qui a été boursier d'une école normale d'Alsace, ne veut point fonctionner sous le gouvernement allemand, et n'a pourtant pas les moyens de faire le remboursement demandé, qu'en fera-t-elle ? Un soldat probablement, en invoquant l'engagement décennal.

Mais alors, que devient pour cet instituteur la faculté de choisir entre les deux nationalités, française et allemande ?.....

Nous ne sommes malheureusement pas plus en état que notre correspondant lui-même de répondre à cette double question. Nous sommes entièrement de son avis sur l'injustice de cette prétention prussienne et sur l'énormité de sa conséquence ; mais ils ont la force, nous ne l'avons pas et, s'ils le veulent absolument ainsi, sur ce point comme sur tant d'autres, toute protestation serait sans doute impuissante.

Elections académiques

Du 30 décembre 1871

PREMIÈRE ÉLECTION

Les votants sont au nombre de 29.

Le duc d'Aumale est nommé par 28 voix.

On trouve dans l'urne un bulletin blanc. On l'attribue à M. Auguste Barbier.

DEUXIÈME ÉLECTION

M. Littré, nommé par 17 voix, contre M. Saint-Réné Taillandier.

TROISIÈME ÉLECTION

M. Camille Rousset, nommé par 18 voix, contre MM. de Viel-Castel et de Mazade.

QUATRIÈME ÉLECTION

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

MM. About.	13 voix.
De Loménie.	13 voix.
De Viel-Castel.	2 voix.
De Mazade.	1 voix.

Au second tour de scrutin, M. de Loménie est nommé par 15 voix, contre 14 données à M. About. (*Soir.*)

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Le 28 décembre 1871, au matin.

ACTIF

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales.		634,601,902	35
Effets échus hier, à recevoir ce jour.		345,377	73
Portefeuille de Paris	Commerce.	326,205,974	11
	Effets prorogés.	»	»
	Bons du Trésor.	1,487,061,000	»
Portefeuille des succursales.	Effets sur place.	401,479,642	»
	— prorogés.	»	»
Avances sur lingots et monnaies.		23,406,760	»
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.		1,535,900	»
Avances sur effets publics français		17,863,600	»
Avances sur effets publics français dans les succursales.		10,588,550	»
Avances sur actions et obligations de chemins de fer.		25,713,000	»
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales		19,162,000	»
Avances sur obligations du Crédit foncier		1,228,100	»
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales.		817,700	»
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)		60,000,000	»
Rentes de la réserve	Loi du 17 mai 1834 (*a*)	10,000,000	»
	Ex. banques départementales (*b*)	2,980,750	14
Rentes disponibles.		66,473,568	81
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (y compris 9,125,000 (*c*) de la réserve		100,000,000	»
Hôtel et mobilier de la Banque (*d*)		4,000,000	»
Immeubles des succursales.		4,875,844	»
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.		»	»
Avance à la ville de Paris (loi du 11 février 1871)		198,000,000	»
Divers		16,670,170	24
		3,111,009,779	38

PASSIF.

Capital de la Banque		182.500,000	»
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857).		7,454,038	22
Réserves mobilières.	Loi du 17 juin 1834 (*a*)	10,000,000	»
	Ex-banques départementales (*b*)	2,980,750	14
	Loi du 9 juin 1857 (*c*)	9,125,000	»
Réserve immobilière de la Banque.	(*d*)	4,000,000	
Billets au porteur en circulation		24,364,209	
Réserve spéciale (Banque succursales).		2,325,420,675	
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales		18,989,108	
Compte-courant du Trésor créditeur.		156,491,152	
Comptes-courants de Paris.		250,458,077	
Comptes-courants dans les succursales		84,856,704	
Dividendes à payer		37,686,297	
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales.		1,087,021	
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales.		6,088,254	
Réserve pour effets prorogés en souffrance.		14,000,000	
Effets au comptant non disponibles.		3,379,65[illegible]	
Arrérages de valeurs transférées ou déposées.		2,196,76[illegible]	
Divers		28,000,0[illegible]	
		3,111,009,799	

Certifié conforme aux écritures.

Le Gouverneur de la Banque de France,
ROULAND.

Bilan de la Banque d'Angleterre.

Londres, 28 décembre, soir.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

AUGMENTATION.

Circulation.	556,190	liv. st.
Portefeuille.	1,713,566	—
Comptes particuliers.	593,923	—
Compte du Trésor.	586,266	—

DIMINUTION.

Réserve des billets.	580,405	—
Encaisse métallique.	20,466	—

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 28 décembre 1871.

(Suite et fin.)

M. de Douhet consent à ce que son contre-projet soit renvoyé à la commission.

L'Assemblée vote le renvoi.

M. Bocher, rapporteur de la loi sur la Banque, commission nommée sur la Banque de France a l'honneur de recevoir aujourd'hui M. le président de la République. Il résulte de nos explications que la question d'urgence ne fait pas obstacle à ce que l'Assemblée prenne un congé, comme elle semble le désirer.

M. THIERS, président de la République. — Nous avons discuté longuement la question du chiffre des émissions. Je ne crois pas qu'il nous faille longtemps pour nous mettre d'accord ; mais je n'ai pas dit qu'il ne fût pas urgent de résoudre la question.

Je ne crois pas qu'il soit sage de laisser quelque jour la Banque exposée à atteindre la limite de ses émissions. Elle ne serait pas embarrassée, sans doute ; mais devant l'échéance du 31 décembre, il serait mieux que la loi fût présentée, ce serait très-préférable Tant que la Banque pourra payer en billets, ce sera très-bien ; mais il vaudrait mieux qu'elle ne fût pas obligée de payer en métal et qu'elle pût garder sa réserve métallique actuelle.

Je crois qu'il serait bon de trancher la question sur un rapport sommaire et il serait plus sage de la résoudre d'ici à samedi. (Mouvement prolongé.)

M. JULES DE LASTEYRIE. — Je monte à la tribune avec quelque regret, mais il semblerait qu'une commission qui m'a fait l'honneur de me nommer son président n'a pas mis dans ses travaux toute la diligence utile. Il s'agit, au fond, de savoir si une commission de l'Assemblée, sur un projet très-important, doit sérieusement discuter les lois de finances.

Si vous trouvez qu'il soit plus urgent de les voter que de les discuter... (Agitation.) on aurait dû [illegible] la loi quinze jours plus tôt. (Réclamations.) [illegible]s qu'une commission a fait son travail d'une [illegible]ussi consciencieuse, on ne peut accepter l'[illegible] qu'on lui pose. (Hilarité.)

Je ministre des finances pense qu'alors qu'il a [illegible]nement a pris trois jours à présenter son [illegible] peut croire qu'une question aussi urgente que [illegible] ne doive pas exige des délibérations aussi [illegible]es.

[illegible] gouvernement avait demandé une solution avant [illegible] décembre. Dans la journée du 30 novembre, [illegible] somme aussi considérable que celle ci a été demandée à l'escompte. Si la Banque ouvrait son guichet pour rembourser avec de l'or au lieu de billets, les demandes seraient encore plus considérables. Nous ne pouvons accepter d'expédients ni de provisoire, c'est pour cela que nous avons pressé la commission (Mouvements divers.)

M. BOCHER. — Nous ne voulons pas plus d'expédient que M. le ministre des finances. Nous avons examiné la question de façon à vous apporter un rapport étudié. A quoi se réduit le débat ? C'est une question de temps.

D'après les déclarations qui nous ont été faites, il ne saurait y avoir de danger dans le délai de quelques jours que nous avons demandé. (Agitation.)

M. Thiers, président de la République, reconnaît que toutes les questions sont résolues, et que la commission et le gouvernement sont bien près de s'entendre.

M. DE LASTEYRIE. — Mais non ! (Réclamations.)

M. THIERS. — Sommes nous ou non d'accord ? Nous nous trouvons devant deux solutions, ou l'emprunt, ou l'extension des émissions. Je crois avoir démontré que l'emprunt était impossible. Il n'y a pas dix minutes à consacrer pour prouver à la Chambre que la commission a reconnu elle-même. Quant au chiffre de l'émission, c'est une question d'appréciation.

Je ne dis pas que nous ne puissions discuter dans une huitaine de jours. Mais il faut bien reconnaître que dans une journée d'escompte on peut demander la réserve de la Banque ; elle est couverte par 74 millions. Je ne veux pas effrayer le commerce ; sans doute, la réserve du Trésor verdrait en aide à la Banque, mais il vaut mieux ne pas recourir à cette ressource. On peut faire le rapport à la tribune, et dans quelques heures la solution pourrait avoir lieu. (Mouvement)

M. BUFET. — Nous avons pensé qu'on pouvait

---

faut pas mettre devant tous les regards. » Soit, et il est juste de reconnaître que le théâtre n'est pas précisément une école de moralité, mais qu'il y a loin du *castigat ridendo mores* au procédé que semble vouloir prôner, en prêchant d'exemple, le spirituel et paradoxal écrivain! A l'en croire sur parole, la société est gangrenée jusqu'aux moelles et la mission de l'auteur dramatique qui a charge d'âmes, suivant l'expression d'Hugo — est de porter résolument le fer et le feu dans les plaies béantes qu'il découvre à nos regards.

Tout en reconnaissant que l'œuvre de notre régénération pourra être longue et laborieuse, beaucoup penseront que l'emploi de ces moyens héroïques ne saurait réussir au théâtre. Le malade regimbe déjà : avis au chirurgien ; on a sifflé la *Princesse Georges* et les moins délicats se sentiront toujours mal à l'aise devant l'exhibition de turpitudes pareilles à celles qui s'étalent dans la *Visite de noces*.

A qui fera-t-on croire, au surplus, que telle scène de la *Princesse Georges*, par exemple, reproduit fidèlement les mœurs des classes éclairées. Eh! le bel argument en faveur de l'enseignement obligatoire! quoi! ces belles dames, qui échangent de si étranges confidences, et débitent—entre femmes honnêtes— tant de gravelures, c'est là ce monde où l'on ne peut être admis, où l'on ne saurait vivre à l'aise sans l'éducation la plus soignée. Ces goules enrubannées, qui pensent et disent tout haut que quand on a pris du vice, on n'en aura trop prendre, — ce sont là les mères, les femmes, les sœurs de ceux qui nous gouvernent, qui nous jugent, qui nous enseignent !

Quelles tempêtes n'allez-vous pas déchaîner dans cette foule, que vous prétendez régenter et convaincre, si elle vient à prendre à la lettre cette négation de la conscience, de la pudeur et de tous les sentiments honnêtes qui n'ont pas cessé d'être pour elle, la foule qui vous écoute, l'objet d'un respect presque superstitieux.

On se souvient de la remarquable lettre que publia, il y a quelques mois, le *Nouvelliste de Rouen* et qui fit croire un instant qu'Alexandre Dumas fils songeait à aborder la scène politique.

Je retrouve, dans ces pages éloquentes, un passage que je demande la permission de transcrire, ce qui vaudra mieux qu'une analyse de la *Princesse Georges*, à laquelle il sera toujours temps de revenir.

« Désastres publics, malheurs privés, pertes irréparables de sang, d'intelligence, d'affection, d'espérance, de bonheur, de travail, de foi, dette extérieure énorme, dette intérieure insensée, humiliation, découragement, doute, inquiétude en haut, ébranlement au milieu, ténèbres en bas ; dispersion des familles, division des partis, sauve-qui-peut des principes et partout un double courant, un double besoin instinctif de représailles et de calme, de vengeance et de repos, de haine et d'amour, de mort et de fécondation ; telle est en quelques mots, écrit Dumas fils, telle est notre situation à l'heure présente. »

Et il poursuit :

« La France est morte, disent les uns ; la France va mourir, disent les autres. Comment sortir de là ? disent quelques-uns. Et chacun, parmi les représentants de cette France agonisante, suivant sa passion, son intérêt, sa rancune, sa sympathie, sa conscience, son idéal, tire à droite, tire à gauche, crie, s'impatiente, s'irrite, pousse en avant, retient par derrière, et se dispose à mettre en miettes ce qui n'est encore qu'en morceaux. Rien de plus naturel d'ailleurs, de plus humain que cette agitation générale et individuelle après une pareille secousse.

« Il me semble cependant, à moi, qui ne suis pas dans la mêlée, que non-seulement la position n'est pas aussi désespérée qu'elle semble au premier aspect, mais encore que le plus grand bien, si nous savons le vouloir, peut résulter non-seulement pour nous, mais pour le monde entier de l'épreuve que nous traversons.

« Cette crise que tous les hommes un peu observateurs voyaient venir aussi bien que moi, était, à mon avis (abstraction faite des douleurs particulières imméritées que je déplore et que je plains), était à mon avis aussi nécessaire qu'inévitable et elle n'a détruit que ce qui ne devait plus être. Depuis quarante ans déjà, depuis soixante-dix ans peut-être, depuis vingt ans certainement, nous ne vivons que sur des fictions, sur des mots qui ne contiennent absolument rien. »

J'ai cité le morceau tout entier, car il me semble mettre en pleine lumière la pensée qui a pu décider l'auteur de tant d'œuvres charmantes à s'engager dans la voie nouvelle où le public ne le suit qu'avec hésitation et, disons le mot, avec répugnance.

« Jusqu'à présent nous n'avons vécu que sur des mots, sur des fictions. » Donc tout est à recommencer : sapons et démolissons — nous verrons à reconstruire après. La sainteté du mariage, fiction ; l'honneur, la vertu, la conscience, des mots que tout cela, voyez plutôt !

Ecoutons maintenant la conclusion de cette lettre où du moins la sincérité est entière :

« Faut-il décidément, oui ou non, qu'il y ait un Dieu, une morale, une société, une famille, une solidarité humaine ? l'homme doit-il travailler, savoir, progresser ? La femme doit-elle être respectée, ralliée, associée ? La vérité est-elle le but ? La justice est-elle le moyen ? Le bien est-il l'absolu ?

« Oui ! oui ! mille fois oui ! »

Celui qui se prononce si énergiquement pour le travail de l'homme, pour le savoir, le progrès de l'humanité, celui qui fait du respect de la femme, de l'amour de la vérité et de la justice, les articles de foi de son *credo* politique et moral croit-il donc qu'il aura contribué à l'œuvre commune de notre relèvement quand il aura violenté la foule et l'aura quelque temps retenue devant les tableaux désolants qu'il lui présente ?

Non ! non ! mille fois non ! répondrons-nous à notre tour.

H. L.

COURRIER MUSICAL

CONCERTS LUIGINI

Nous assistions, avant-hier au soir vendredi, à la 6e séance de musique classique donnée au Cercle-Musical (quai Saint-Antoine, 31), par les artiste associés sous la direction de M. J. Luigini, et nous y avons entendu, comme les vendredis précédents, d'excellente musique. Le soin avec lequel l'habile chef d'orchestre compose le programme de ces soirées ne mérite que des éloges.

A l'égard de l'exécution, nous devons faire pour cette fois des réserves. Tâchons d'être justes, mais soyons sévères, il le faut. — La *Symphonie héroïque* de Beethoven, une des pages les plus émouvantes et les plus dramatiques de l'œuvre du grand compositeur, a moins été jouée que *répétée* devant le public, et cette première audition a démontré que la belle mais difficile symphonie du maître allemand avait en effet besoin d'être répétée quelquefois encore à huis-clos.—C'est, comme on dit, une revanche à prendre, à moins que nos musiciens n'aient entendu prendre, aux dépens de Beethoven, qui était Allemand (chacun sait ça !) un premier à-compte à valoir sur la revanche future de nos défaites.

Une remarque, en passant, à propos du cor d'harmonie. Pourquoi persister plus longtemps à appeler d'un si beau nom des instruments qui ne manquent guère une occasion de troubler, par les *couacs* les plus opiniâtres, l'harmonie générale d'un morceau? Titre, comme noblesse, oblige. Av

attendre quelques jours sans craindre la dépréciation des billets de la Banque. Nous avons cru alors qu'il était préférable que l'Assemblée ne fût saisie de la question d'émission que sur un rapport complet.

M. THIERS, président de la République. — La question, messieurs, n'a jamais consisté absolument dans les besoins que le gouvernement pouvait avoir. Mais la question a toujours été dans les besoins du commerce.

La Banque a toujours heureusement un portefeuille très considérable.

Les escomptes ont augmenté en novembre, et ils ont augmenté en décembre, mais ce qu'on ne saurait oublier, c'est que les demandes d'escompte peuvent découvrir très promptement la Banque de sa réserve de 74 millions de billets à émettre pour atteindre son maximum. (Mouvement.)

On ne peut mettre en balance, avec les intérêts considérables engagés, la nécessité d'avoir un rapport plus ou moins soigné ou bien fait. (Applaudissements à gauche, longue agitation.)

M. Thiers retourne à son banc, d'où il adresse encore à l'Assemblée quelques paroles. Il se déclare prêt à soutenir la discussion si la commission le désire. (Réclamations sur divers bancs.)

Une voix. — On demande l'ordre du jour de la commission. (Bruit.)

M. POUYER-QUERTIER, ministre des finances. — D'après les renseignements que jeviens de recevoir le chiffre de 74 millions, qui était la réserve des billets à émettre par la Banque, est descendu à 23 millions. (Mouvement prolongé.)

M. BOCHER. — La commission de la Banque a le sentiment d'avoir rempli son devoir consecincieusement et loyalement. (Bruit.)

La commission a délibéré sur ce qu'elle connaissait. Elle n'a pas pu délibérer sur des chiffres qu'elle ne connaissait pas. (Agitation.)

Les déclarations qui nous ont été faites... (Réclamations à gauche.) Je ne veux pas rappeler les contradictions qui existent entre les déclarations reçues par la commission et celles qui viennent d'être apportées à la tribune. (Réclamations diverses.)

Je mets ces contradictions sur le compte des faits. Nous n'avons pas eu le temps d'apporter ici des conclusions réfléchies. La Chambre est plus pressée que la commission.

M. ANDRÉ. — *Il eût été à désirer que cette discussion n'eût pas eu lieu*, dans la crainte de jeter dans le pays des appréhensions La commission n'ignorait pas que les demandes de la fin de l'année s'élèvent en général à un nombre de près de 100 millions. Mais je vous ferai remarquer que les bordereaux sont toujours apportés deux ou trois jours à l'avance et dans les premiers jours de janvier, une masse de papiers de portefeuille venant à échéance permettra à la Banque certainement de faire face aux demandes d'escompte. (applaudissements sur divers bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. — Demain, la commission apportera un rapport verbal.

L'incident est vidé.

L'Assemblée reprend la discussion de l'impôt sur les revenus.

La parole est à M. Langlois.

M. LANGLOIS. — Mon projet avait en vue la question de la Banque aussi bien que les trois milliards à payer à la Prusse. Je savais que le gouvernement était complétement contraire à l'emprunt pour rembourser la Banque et je devais me préoccuper de ce remboursement, qui monte à la somme de 1 milliard 00 millions de francs. J'aimerais donc mieux renvoyer *mon contre-projet après la discussion sur le* projet relatif à l'émission de la Banque de France.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre projet peut être renvoyé à la commission, comme ceux de MM. Gaslonde et de Douhet.

M. LANGLOIS. — Comme mon projet, renvoyé à la commission, pourrait bien n'en pas revenir, j'aime mieux discuter immédiatement. Il est d'ailleurs chargé, et renferme aujourd'hui non plus dix-huit, mais vingt-quatre articles.

M. Langlois demande, en résumé, que pendant trois ans une retenue de 5 à 20 pour 100 soit opérée sur tous les revenus du travail, salaires, traitements et appointements, et qu'une retenue de 2 pour 100 soit également opérée pendant le même temps sur tous les revenus du capital, rentes, loyers, fermages, intérêts, profits et dividendes. D'après lui, malgré sa couleur radicale, son projet est le plus conservateur de tous, parce qu'il est le plus modéré, et n'est provisoire que pour trois années.

Si vous voulez un impôt sur les revenus, il faut qu'il soit tel qu'on en soit las au bout de quelque temps. (On rit.) Je ne suis pas un très-grand conservateur, je suis même un peu socialiste, mais socialiste mutuelliste, et je ne veux pas que nous augmentions indéfiniment notre dette.

Je dis aux capitalistes qui ont l'habitude de faire une épargne de 5 pour cent : Donnez à la nation pendant trois ans un impôt qui vous assure d'abord l'intégralité de vos épargnes passées et ensuite l'intégralité de vos épargnes futures.

M. LANGLOIS. — N'augmentons pas notre dette. Payons ce que nous devons par l'impôt, par nous-mêmes. Ne faisons pas payer nos dettes à nos enfants, ménageons l'avenir de nos enfants. On a dit que mon projet était immoral. Je repousse bien loin cette appréciation. Mon projet est composé de vingt-quatre articles, et je ne puis pas en dix minutes en faire apprécier toute l'économie.

Voix diverses.— A demain ! A demain !

L'honorable M. Langlois se rallierait d'ailleurs à tout projet qui pourrait mieux faire que le sien ; il serait tout prêt à abandonner la partie procédurière, mais il en maintient l'économie et le principe. Il favorise les petits, et c'est celui qui assure tout le monde contre une augmentation de la dette. Il donne en 1875 la dette amortie et un budget bien moins considérable, et si, dit en terminant M. Langlois, vous votez mon projet, la France de 1875 vous en sera certainement reconnaissante. (Mouvements divers.)

Demain, suite de la discussion.

M. le président fait connaître que, habituellement, il n'y aura de réunions normales dans les bureaux que les mardis, jeudis et samedis.

Demain, dans les bureaux : Nomination d'une commission sur la loi ministérielle relative à l'instruction primaire.

Un rapport est déposé sur une surtaxe d'octroi concernant la ville d'Armentières (Nord). Le projet sera inscrit d'urgence à l'ordre du jour de demain.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, a déposé une loi sur les instituteurs primaires. Il demande qu'une seule commission soit nommée sur ce projet et sur le précédent.

M. de Belcastel demande que la commission unique soit composée de trente membres.

Une première épreuve est douteuse.

Voix diverses. — A samedi !

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'êtes pas sûrs d'avoir samedi ! — Si vous voulez la semaine prochaine !...

M. le président décide que demain il n'y aura pas de bureaux.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Un réveillon.

Les officiers français, qui passèrent l'année dernière une si triste fête de Noël dans les prisons de l'Allemagne, en ont cependant apporté une joyeuse histoire de réveillon. Nos pauvres captifs étaient nombreux à Coblentz, et bien que désarmés et surveillés de très-près, inspiraient encore de vives appréhensions à la garnison de cette petite ville.

Dans la matinée du 24 décembre, un bon allemand, qui n'avait qu'une connaissance imparfaite des finesses de notre langue, entendit quelques officiers causant entre eux d'un projet de *réveillon* destiné à égayer un peu les rigueurs de la captivité.

Il remarqua surtout qu'un capitaine avait promis à ses camarades, avec un léger accent alsacien, que les munitions ne manqueraient pas, qu'il se chargeait de fournir les *Boulets de Crains* !

Trompé par la consonnance de ces mots suspects, notre homme se persuada qu'il avait saisi le fil d'un affreux complot de *rébellion* des prisonniers français, qui avaient trouvé quelque secret moyen pour s'approvisionner de *boulets de crin* !! Quel était cet engin de guerre mystérieux, encore inconnu des artilleurs prussiens ! Certainement quelque machine infernale, plus terrible que les mitrailleuses et les obus à chemise de plomb !

Epouvanté de sa découverte, le bourgeois de Coblentz courut en faire part au commandant de la place, qui n'éleva pas le moindre doute sur la réalité de cette dangereuse conjuration.

En conséquence, ne se croyant pas assez fort pour résister avec ses pauvres landwehr à la puissance des *boulets de crin*, il télégraphia de tous côtés afin de faire venir des secours de Mayence, de Bonn, d'Ehrenbristein, de Cologne, etc. Le soir même les chemins de fer vomissaient l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie dans la gare de Coblentz ; et malgré un froid de loup, M. le gouverneur fit ranger toutes ces troupes en bataille dans les rues et aux portes de la ville. Puis il attendit, l'épée au poing, l'explosion de la révolte pour exterminer les prisonniers français.

Il attendit jusqu'au jour, à demi gelé, et ne vit venir qu'un gros rhume, tandis que nos officiers, étonnés de ce déploiement de forces inutiles, dont ils ne comprenaient pas la raison, faisaient gaiement au coin de leur feu le *réveillon* que les Prussiens avaient transformé en *rébellion*, et mangeaient les *poulets de grain* qui faisaient si drôlement trembler toute la garnison de Coblentz.

Ce ne fut que dans le courant de la journée que les prisonniers français apprirent, par les explications qu'on leur demanda discrètement, le plaisant quiproquo de leurs ennemis. Les moqueries sur cette burlesque panique complétèrent à souhait pour eux les réjouissances de Noël et firent oublier un moment aux plus tristes leur malheureux sort.

CHRONIQUE

RÉORGANISATION DU SERVICE DE LA POLICE DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Le préfet du département du Rhône,

Vu l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur du 19 décembre 1871, portant réorganisation du service de la police de l'agglomération lyonnaise;

Vu la loi du 19 juin 1851, aux termes de laquelle le préfet du Rhône remplit à Lyon et dans les autres communes composant l'agglomération lyonnaise les fonctions de préfet de police telles qu'elles sont réglées par les dispositions en vigueur de l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII ;

Vu le décret du 4 septembre 1851 qui a déterminé les attributions de police réservées aux maires dans lesdites communes ;

Arrête :

1° A partir du 1er janvier 1872, le préfet du Rhône reprendra toutes les attributions qui ne sont pas réservées aux maires des communes composant l'agglomération lyonnaise par le règlement d'administration publique du 4 septembre 1851.

2° En conséquence, les services ci-après rentreront dans les attributions de la préfecture :

Service de la garde urbaine.
Service des mœurs.
Police des maisons garnies et des logeurs.
Police des théâtres.
Police des lieux publics.

3° Ces divers services seront ratachés à la 3e division.

4° M. le secrétaire général de la préfecture et MM. les maires des communes de Lyon, Caluire, Oullins, Sainte-Foy, Saint-Rambert, Villeurbanne, Vaux, Bron et Venissieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 30 décembre 1871.

Le préfet du Rhône.
Signé : VALENTIN.

Par décision du 28 décembre 1871, le ministre des finances a prorogé jusques et y compris le samedi 20 janvier 1872, le délai pour l'enregistrement, sans droit en sus ni amendes, des baux écrits et des déclarations de locations verbales.

Le *Journal officiel* annonce la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. le docteur Riembault, médecin de l'Hôtel-Dieu de Saint-Etienne (Loire). — (Services rendus dans les ambulances, à l'armée de la Loire et à l'armée de l'Est.)

L'arrêté préfectoral suivant, ordonnant des élections pour le renouvellement partiel du conseil des prud'hommes pour les industries du bâtiment, a été affiché à Lyon.

Le préfet du département du Rhône,

Vu le décret du 6 mars 1867 qui a institué à Lyon un conseil des prud'hommes pour les industries du bâtiment ;

Vu les arrêtés des 22 novembre 1868 et 15 mai 1870, relatifs à la confection des listes des électeurs qui devront concourir au renouvellement des membres des conseils des prud'hommes du département du Rhône ;

Vu l'arrêté du 20 juin 1870, qui annonce qu'un exemplaire de la liste générale des électeurs sera déposé au secrétariat des mairies des communes comprises dans la circonscription des conseils ;

Vu la loi du 1er juin 1853 sur les conseils des prud'hommes, et notamment l'article 10, disposant que ces conseils seront renouvelés par moitié tous les trois ans, ensemble les instructions ministérielles des 5 juillet 1853 et 3 novembre 1865 ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort déterminant la moitié sortante en 1869, dans le conseil des prud'hommes des industries du bâtiment de Lyon ;

Vu la démission de M. Aguettant (Jean-Baptiste), prud'homme patron pour les industries du fer,

Arrête :

Art. 1er.

Les assemblées des électeurs patrons et celles des contre-maîtres et ouvriers des diverses industries du bâtiment justiciables du conseil des prud'hommes de Lyon, sont convoquées aux époques et dans les locaux désignés dans le tableau ci-annexé, à l'effet de procéder séparément dans chacune desdites industries, savoir :

L'assemblée des patrons des industries de la pierre, à la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Gigodot (Réné), membre sortant.

L'assemblée des contre-maîtres et ouvriers des industries de la pierre, à la nomination d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Bacot (Jules-Benoît), membre sortant.

L'assemblée des patrons des industries du bois, à la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Bernard (Claude), membre sortant.

L'assemblée des contre-maîtres et ouvriers des industries du bois, à la nomination d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Carreau (Réné), membre sortant.

L'assemblée des patrons des industries du fer, à la nomination de deux prud'hommes patrons, en remplacement de M. Cheylus (Guillaume), membre sortant, et de M. Aguettant, démissionnaire.

L'assemblée des contre-maîtres et ouvriers des industries du fer, à la nomination d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Olivier (Stanislas), membre sortant.

Art. 2.

L'élection sera faite au scrutin de liste et sur l'ensemble de la représentation industrielle dans chaque catégorie.

Art. 3.

Les assemblées seront présidées par MM. les maires et adjoints, ou leurs délégués.

Chaque président sera assisté de quatre assesseurs et d'un secrétaire, choisis parmi les électeurs présents.

Art. 4.

Le scrutin sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures du soir. Trois membres du bureau au moins devront toujours être présents.

Art. 5.

Pendant toute la durée de l'opération, une copie officielle de la liste des électeurs restera déposée sur la table autour de laquelle siégera le bureau.

Art. 6.

L'élection aura lieu à la majorité absolue des suffrages, *quel que soit le nombre des votants.*

Si, au premier tour de scrutin, un des candidats n'obtenait pas la majorité des suffrages, il serait procédé, dans les mêmes formes, à un second tour de scrutin le *samedi* suivant, pour les patrons, et le *dimanche* suivant, pour les contre-maîtres et ouvriers.

L'élection aurait lieu, à ce second tour de scrutin, à la simple majorité.

Art. 7.

Si plusieurs candidats obtenaient le même nombre de voix, le plus âgé serait préféré.

Art. 8.

Les choix des électeurs ne pourront se porter que sur des électeurs âgés de 30 ans accomplis, sachant lire et écrire, et ne se trouvant, d'ailleurs, dans aucun des cas d'incapacité prévus par les lois électorales.

Art. 9.

Le vote de chaque électeur sera constaté par la signature ou le paraphe de l'un des membres du bureau, apposé sur la liste d'appel en regard du nom du votant.

Art. 10.

Le bureau prononcera sur les difficultés qui s'élèveraient touchant les opérations de l'assemblée ; ses décisions seront motivées.

Toutes les réclamations et décisions seront inscrites au procès-verbal. Les pièces et bulletins s'y rapportant y seront annexés après avoir été paraphés par le bureau.

Art. 11.

Immédiatement après le dépouillement, le résultat du scrutin sera rendu public, et les bulletins autres que ceux qui, conformément à l'article ci-dessus, doivent être annexés au procès-verbal, seront brûlés en présence des électeurs.

Art. 12.

Chaque électeur recevra à domicile une carte individuelle de convocation indiquant le jour, l'heure et le local désignés pour la réunion de l'assemblée électorale dont il fait partie.

(MM. les électeurs sont invités à conserver soigneusement leurs cartes, pour le cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire.)

Art. 13.

Les procès-verbaux des élections seront rédigés en double expédition. L'une de ces expéditions sera conservée aux archives du conseil des prud'hommes, l'autre nous sera adressée dans les cinq jours de sa date.

Art. 14.

Les réclamations auxquelles donneraient lieu les élections seront jugées par le conseil de préfecture ou le tribunal civil d'arrondissement, suivant la distinction prévue par l'article 8 de la loi du 1er juin 1853.

Art. 15.

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Lyon, dans les communes de Couzon, de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Il sera, en outre, inséré au *Recueil des actes administratifs* du département.

MM. les maires des communes sont chargés d'en assurer l'exécution.

Fait à Lyon, le 23 décembre 1871.

Le préfet du Rhône,
Edmond VALENTIN.

Suit un tableau indiquant les jours et lieux des élections.

Pour l'industrie de la pierre, *les patrons* voteront au palais du Commerce, salle des prud'hommes, sous la présidence de M. Bouvet, conseiller municipal, le 13 janvier, et *les ouvriers* dans la même salle, le 14, sous la présidence de M. Despeignes, conseiller municipal.

Pour l'industrie du bois : *les patrons*, le 13, au palais Saint-Pierre, ancienne salle de la Bourse ; président : M. Œdipe, conseiller.

Les ouvriers, même salle, le 14 ; président : M. Barbecot, conseiller.

Pour l'industrie du fer : *les patrons*, le 13, à la mairie du 1er arrondissement, salle des sociétés de secours mutuels ; président : M. Blanc, officier d'état-civil.

Les ouvriers, le 14, même mairie, salle des mariages ; président : M. Marmonnier.

Un de nos plus honorables concitoyens, M. Alfred de Terrebasse, né à Lyon en 1802, connu par de nombreux travaux historiques ou littéraires, député de l'Isère de 1834 à 1839, membre du conseil général de ce département et maire de sa commune depuis quarante ans, vient de mourir après une longue maladie, dans sa 70e année.

ASSISTANCE MUTUELLE LYONNAISE

Les administrateurs de l'Assistance mutuelle lyonnaise ont l'honneur de prévenir MM. les fondateurs et donateurs de la société que l'assemblée à laquelle ils avaient été convoqués le 21 décembre dernier, en vue de délibérer sur un projet de statuts et sur le renouvellement total ou partiel du conseil d'administration, ne s'est pas trouvée en nombre suffisant.

En conséquence, MM. les fondateurs et donateurs sont de nouveau convoqués en assemblée générale pour jeudi prochain, 4 janvier, à deux heures précises, dans les bureaux du syndicat des marchands de soie, 26, rue de l'Arbre-Sec.

L'assemblée statuera sur les matières à l'ordre du jour, quel que soit le nombre des membres présents.

Le projet de statuts est joint à la présente note, et soumis à l'examen de MM. les fondateurs et donateurs.

Les administrateurs : E. Vautier, Ganzin, Ed. Aynard, J. Fayolle, J. Letourneur, H. Baudesson de Richebourg, Biarez, M. Chabrières, F. Chartron, Chavant, E. Damour, P. Forest, Gillet fils, Jacquard, Lilienthal, Maréchal, Messimy, Mulaton, A. Prénat, L. Reynier, L. Riboud, H. Satre, Thomasset, A. Tisseur, Wattebled.

PROJET

de Statuts pour l'Assistance mutuelle lyonnaise

L'Assistance mutuelle lyonnaise, considérant qu'il n'est pas probable que les temps de crise soient passés; que, en conséquence, il est prudent de conserver les ressources actuelles, de maintenir l'organisation qui a fonctionné pendant le cours de l'hiver dernier; considérant qu'en agissant ainsi elle reste fidèle à l'esprit qui a présidé à sa formation et aux intentions bienfaisantes de ses fondateurs-donateurs; considérant, en outre, que l'expérience lui a indiqué et ouvert un champ d'activité qui n'est encore exploité par aucune société de bienfaisance à Lyon, décide qu'il y a lieu de procéder à une organisation durable, dans le but de régulariser son action en tout temps et d'être immédiatement prête à agir dans les circonstances extraordinaires.

En conséquence, l'assemblée générale du ..... a adopté les résolutions suivantes :

1. L'Assistance mutuelle lyonnaise se constitue définitivement sur les bases établies par le présent règlement;

2 Elle se donne pour mission de réunir et de distribuer des ressources de toute nature, dans le but de soulager, sans distinction religieuse, sociale, politique ou professionnelle, les souffrances de la population lyonnaise pendant la durée des crises qui suspendent le travail du commerce et de l'industrie à Lyon, ou à l'occasion d'événements extraordinaires tels qu'inondation, incendie, épidémie.

3. En outre, et en temps normal, la société viendra en aide, principalement par des prêts, aux habitants de Lyon qui se trouveront momentanément dans le besoin, et qu'un secours exceptionnel et opportun aurait chance d'empêcher de tomber ou de rester dans la misère.

Ces secours seront distribués aux nécessiteux, sur désignation ou demande de tout membre de la société, mais après une enquête soigneusement faite par les soins et sous le contrôle du conseil d'administration.

4. Sont membres de la société tous ceux qui lui ont fait un don pendant l'hiver dernier, et toutes les personnes qui, par une cotisation annuelle de 12 francs au moins, concourent au double but que se propose la société.

5. Les ressources de la société se composent de l'excédant des recettes sur les dépenses de l'hiver 1870-71, des remboursements des prêts, et des sommes qui seront accueillies par cotisation ou par tout autre moyen.

6. La société est administrée par un conseil de quinze membres, qui se renouvelle chaque année en assemblée générale, par le remplacement ou la réélection du cinquième de ses membres. Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de tous les intérêts sociaux, et, en particulier, pour le placement, le recouvrement et la distribution des fonds. Il nomme son bureau, pourvoit au remplacement des administrateurs décédés ou démissionnaires, et règle lui-même son organisation intérieure.

7. L'assemblée générale, composée de l'universalité des sociétaires, se réunit chaque année, dans le courant du premier semestre, en séance ordinaire, sous la présidence du président du conseil d'administration ou d'un membre délégué du conseil.

8. Elle délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

9, Les convocations des assemblées sont faites par les soins du conseil d'administration et par insertion dans un journal de Lyon.

10. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le bureau de l'assemblée ; ils font foi comme s'ils étaient signés par tous les membres présents, et engagent la société.

11. Dans le cas où l'assemblée générale prononcerait la liquidation de la société, elle désignerait les liquidateurs et déterminerait leurs pouvoirs.

12. Le siége de la société est à Lyon, et présentement rue de l'Arbre-Sec, 26, dans les bureaux du syndicat des marchands de soies.

La mairie de Lyon nous envoie la note suivante :

En l'absence de M. Hénon, il n'y aura pas de réception le 1er janvier à la mairie centrale de Lyon.

La Compagnie des agents de change près la Bourse de Lyon, dans son assemblée générale du 29 courant, a formé comme suit sa chambre syndicale pour l'année 1872 :

M. Page, *syndic.*

MM. Legat, Demoustier, Bizot (Thomas), Rozier et Ferrand, *adjoints.*

Membres sortants, non rééligibles pendant un an, MM. Monier et Steiner-Pons.

Dans la même assemblée générale, une somme de 2,000 francs a été mise à la disposition de la chambre syndicale, pour être appliquée à différentes bonnes œuvres.

La société d'économie politique a entendu, dans sa séance de vendredi dernier, un mémoire très-intéressant de M. Noguès, ingénieur civil, traitant de notre infériorité scientifique.

M. Noguès a comparé l'enseignement de notre pays à celui de l'Allemagne et de quelques autres contrées, et de cette comparaison il n'a pas eu de peine à faire ressortir notre infériorité malheureusement trop réelle aujourd'hui.

En Allemagne, quoiqu'il nous en coûte de le dire, l'enseignement est beaucoup supérieur à ce qu'il est chez nous et on l'a répété bien des fois depuis nos derniers désastres, toujours avec raison, c'est par ses maîtres d'école bien plus que par ses armes perfectionnées que la Prusse nous a vaincus.

Au-delà du Rhin l'enseignement forme une chaîne dont tous les anneaux sont parfaitement coordonnés et liés entre eux. Les universités sont organisées de telle manière que les étudiants y trouvent non-seulement des professeurs habiles et dévoués, mais aussi des instruments de travail, des laboratoires richement installés.

En Allemagne, en Amérique et même en Angleterre, les communes s'imposent les plus grands sacrifices pour développer l'enseignement supérieur ; l'initiative privée a une action qui lui manque en France où nous avons trop l'habitude d'attendre toute réforme du gouvernement.

En France, au contraire, nous avons des facultés avec des laboratoires primitifs ou délabrés, des cours qui n'ont trop souvent de supérieur que le nom des cours d'apparat fréquentés par les gens du monde plutôt que des leçons faites pour un public sérieux. Il n'est que trop vrai que l'enseignement de nos facultés françaises, nos laboratoires de travail ne peuvent soutenir aucune comparaison avec ce qui se passe et se voit à l'étranger. Notre école polytechnique même, notre muséum ne produisent plus de savants. Ces grands établissements ne sont plus aujourd'hui à la hauteur de leur mission.

M. Noguès a passé ensuite en revue notre enseignement primaire et secondaire. Là encore nous avons besoin d'introduire des réformes ; car, quand la base sera solide, les assises supérieures de l'édifice seront plus fortement établies. Un bon enseignement primaire et secondaire prépare des élèves à l'enseignement supérieur.

Les sociétés savantes peuvent exercer une heureuse influence dans notre œuvre de relèvement intellectuel du pays, si elles se mettent sérieusement à l'œuvre.

Le cri d'alarme jeté par M. Noguès sera-t-il entendu et éveillera-t-il l'attention ? L'amélioration de l'enseignement en France à tous les degrés doit être la première base de notre régénération morale et matérielle, et c'est un devoir pour chacun d'y contribuer par la parole, par la plume et surtout par les actes.

On a donné hier au Grand-Théâtre le *Caïd.* La salle était presque vide. M. Falchieri s'est distingué, comme toujours, dans le rôle amusant de tambour-major.

Les luttes qui ont lieu aujourd'hui se renouvelleront demain, aux mêmes heures, à l'Alcazar et à l'Eldorado.

Les fêtes du jour de l'an donnent, en ce moment, à notre ville, un air de joyeuse animation, bien différente de la tristesse qui assombrissait Lyon l'année dernière à pareille époque, lorsque nous étions menacés de recevoir pour étrennes des bombes prussiennes. Quoique notre situation actuelle soit loin d'être encore brillante sous le rapport commercial, comme sous celui de la politique, on se sent tout heureux de respirer plus à l'aise. Faute de mieux on est satisfait de n'avoir plus à craindre que des périls éloignés et douteux au lieu de se sentir l'épée de l'invasion dans les reins.

La population lyonnaise s'accommode le mieux possible du présent.

En dépit du papier monnaie, qui n'effraie plus personne, et des nouveaux impôts auxquels on se résigne ; malgré le dégel qui couvre nos rues d'une épaisse couche de boue noire, chacun fête la nouvelle année comme si elle devait nous combler de prospérité.

Tout le monde court faire ses visites de famille et ses emplettes de cadeaux, en jouissant du beau soleil qui a enfin reparu dans notre ciel de brumes glaciales. Si la neige à demi fondue n'attestait encore la présence de l'hiver, on aurait pu croire hier au retour du printemps : c'était une journée d'avril.

Aussi la foule était-elle grande dans les rues, et, les magasins de confiseurs ou d'articles d'étrennes ont dû faire de bonnes recettes, juste dédommagement d'une trop longue crise. Les grandes rues, de Lyon et de l'Hôtel-de-Ville, de Bourbon, de Bellecour, de Lafont et la place des Terreaux offraient presque le même coup d'œil qu'au temps de nos anciennes prospérités.

Espérons que cette apparence de vie commerciale ne sera pas une passagère illusion et deviendra, en 1872, une durable réalité. Pour accomplir ce souhait universel de bonne année que faudrait-il donc ? Bien moins qu'un prodige : tout simplement un peu de bon sens.

Nous avons reçu une circulaire et un exemplaire des statuts d'une société de chant sacré, qui se fonde à Lyon, et sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs. Lyon ne possédait pas encore de société pareille ; la *Sainte-Cécile* se fonde dans des conditions excellentes, qui permettent d'espérer qu'elle comblera cette lacune. Nous souhaitons complète réussite à cette œuvre.

Voici la circulaire :

Depuis quelques années, de nombreux efforts ont été tentés pour former et entretenir, au sein de la population lyonnaise, le goût de la bonne musique. Les sociétés et les artistes distingués qui se sont consacrés à cette œuvre ont eu jusqu'ici principalement en vue de créer un public et des auditeurs pour la musique symphonique et instrumentale, ainsi que pour la musique de chambre.

Leurs succès nous permettent d'espérer que nous réussirons aussi, en conviant le public lyonnais, déjà préparé à l'intelligence des beautés du grand art, à pénétrer plus avant encore avec nous dans la voie qui lui a été ouverte.

C'est pourquoi nous formons une société dans le but de développer parmi nous le goût du chant sacré, par l'étude et l'exécution des œuvres classiques des grands maîtres anciens et modernes.

Nous avons été également précédés, il est vrai, par de louables efforts tentés pour l'amélioration du chant dans les églises ; mais aucune société de chant sacré n'a encore existé à Lyon. Cependant les richesses de la musique religieuse sont connues et appréciées depuis longtemps dans d'autres pays, qui possèdent actuellement de nombreuses sociétés de ce genre, et quant à la France, les noms bien connus des Choron, prince de la Moskowa, Vervoite et autres, démontrent assez la possibilité de les y propager. C'est à l'imitation de ces sociétés, dont quelques-unes ont déjà plus de quarante ans d'existence, que nous organisons la nôtre.

Pour atteindre notre but, nous avons besoin d'un double concours : celui de membres actifs, hommes et dames, qui, sous la direction d'artistes choisis, étudieront et exécuteront les compositions religieuses, tels que chœurs sacrés, oratorios, etc. ; celui de membres souscripteurs, dont nous attendons surtout les ressources qui nous permettront de donner à la société l'extension dont nous la croyons susceptible.

Les répétitions auront lieu tous les mercredis, de huit à dix heures du soir, dans la salle des réunions industrielles, au Palais-du-Commerce, sous la direction de M. Holtzem, dont le mérite et le talent sont encore un gage de succès pour notre société.

Les membres du conseil :

MM. Antoine Mollière, président, rue Sala, 2.
Jacques Letourneur, vice président, rue de Lyon, 29.
L'abbé Neyrat, vice-président, rue du Plat, 10.
Ern. Oberkampf, secrétaire, avenue de Saxe, 69.
Victor Ribolet, secrétaire, place Tholozan, 18.
Pacôme Jaillard, trésorier, rue Pizay, 18.
Edouard Poy, économe, place Tholozan, 19.
Théodore Vautier, bibliothécaire, quai Saint-Antoine, 30.
Victor Duquaire, quai de l'Archevêché, 27.
Emile Guimet, place de la Miséricorde, 1.
Louis Jacquet, place Henri IV, 7.

On lit dans le *Moniteur :*

« La presse allemande ne paraît point calmée. Avec une mauvaise foi insigne, elle reproduit chaque jour dans ses colonnes des extraits d'une feuille intitulée le *Châtiment*, qui, après avoir dû cesser sa publication à Lyon, l'a, paraît-il, reprise à Bourges.

« Le *Châtiment* est sans doute rédigé par des écrivains dont les intentions sont droites, mais en voyant le parti que les Allemands s'efforcent de tirer de leur polémique, nous ne devons pas hésiter à la trouver regrettable. »

Voici l'état sanitaire de Paris du 23 au 29 décembre 1871 :

Variole, 2 ; rougeole, 8 ; fièvre typhoïde, 33 ; erysipèle, 2 ; pneumonie, 84 ; dyssenterie, 4 ; diarrhée, 1 ; angine couenneuse, 2 ; croup, 18 ; affections puerpérales, 5 ; autres affections aiguës, 214 ; affections chroniques, 343 ; affections chirurgicales, 68 ; causes accidentelles, 9.

APPROVISIONNEMENT DE LYON

Les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, il sera vendu, à la criée du marché des Cordeliers, des jambons, poitrines et viande de porc, salée et dépecée, de premier choix.

La vente commencera à 8 heures du matin.

DÉCÈS

Les familles Simon ULLMO, Joachim WEISS, RISSER, BLOC, LIPMANN-LÉVY, S. FULD, A. LORCH, D'ULLMO, A. ULLMO, Th. BICKERT et MOOG prient ceux de leurs amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame

SIMON **Ullmo,** née Rachel WEISS,

de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le lundi 1er janvier, à huit heures trois quarts du matin.

Le convoi partira du domicile mortuaire, cours Morand, 16, pour se rendre au cimetière israélite.

NOUVELLES DU MATIN

31 décembre. — 8 heures.

On lit dans le *XIXe Siècle* :

« Les représentants du corps diplomatique, sans aucune exception, ont fait savoir à M. Thiers que leurs gouvernements, qui d'ailleurs ne sauraient avoir que des idées désintéressées sur la question, conseillent tous la rentrée à Paris.

« Hier, séance publique à l'Institut. L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sous la présidence de M. Renan et Léopold Delisle, décernait ses récompenses annuelles. Peu de monde, public spécial, temps gris, — malgré tout, séance intéressante. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Marseille, 30 décembre.

Le conseil de guerre vient de prononcer son jugement dans l'affaire du journal l'*Egalité.*

MM. Gilly, Palud et Joffroy ont été condamnés à 200 fr. d'amende.

Le gérant a été condamné à 16 francs d'amende.

De nombreux arrivages de céréales paralysent les affaires.

THÉATRES

Spectacles du 31 décembre 1871.

Grand-Théâtre — La Favorite. — Les Diamants de la Couronne.

On commencera à 6 heures 1/4.

Théâtre des Variétés. — La Baronne. — Le Bien d'autrui. — Fais ce que dois. — L'Orphéon de Fouilly.

On commencera à 6 heures 3/4.

Théâtre du Gymnase. — La Princesse Georges. — Le Sourd ou l'Auberge pleine. — Le Testament de César Girodot.

On commencera à 7 heures.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

Lyon, le 30 décembre.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
43	Organsins	25	4	9	1	1	»	1	2	»	3568
41	Trames ...	11	2	11	»	»	»	10	7	»	2790
33	Grèges	10	»	8	2	1	»	6	6	»	2343
9	Diverses ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Bobines...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines ...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
129		46	6	28	3	2	»	17	15	»	8701

BALLOTS PESÉS

»	Organsins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Trames ...	»	»	»	»	»	»	»	1	»	51
20	Grèges....	»	»	1	3	»	»	28	3	»	960
»	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21		»	»	1	3	»	»	28	4	»	1011

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois 3025
Dernier numéro des laines 3
Dernier numéro des ballots pesés .. 1018

LUSSINAS, 30 décembre.

NOMBRE	SORTES	POIDS
13	Organsins	1403
»	Trames.....	»
6	Grèges.....	535
3	Ballots pesés	175
22	Total.....	2113

Opérations de décreusage... »
Dernier numéro placé 478
Total du 1er au 30 décembre 42353

VALENCE, 23 décembre.

1	Organsins.....	105 »
3	Trames	242 »
2	Grèges.....	156 »
»	Ballots pesés.....	» »
6	Total.....	503 »

Opérations de décreusage. 2 »
Dernier numéro placé.... 99 »
Total du 1er au 23 décemb. 6120 »

CRÉDIT LYONNAIS

EMPRUNT

DE LA

VILLE DE PARIS 1871

Le deuxième versement étant exigible d'ici au 6 janvier prochain et les titres ne pouvant avoir droit qu'après ce versement au tirage du 10-20 janvier, le **Crédit Lyonnais** invite les souscripteurs à donner au plus tôt leurs instructions.

Les souscripteurs pourront en même temps prendre connaissance des numéros qui leur sont attribués. 2104

Les succès sans précédents obtenus par les **Pilules de famille** de A. BARRAJA sont dus principalement à leurs propriétés éminemment hygiéniques, toni-purgatives, dépuratives et digestives. Ce précieux produit renferme, en effet

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, successeur de Me Matrod.

VENTE VOLONTAIRE

ensuite de conversion, aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en quatre lots separés, sans enchères générales, 1° de diverses portions de

DEUX MAISONS

situées à Lyon, quartier de la Croix-Rousse, l'une rue Célu, numéro, 6, et l'autre montée Rey, numéro 5;

2° D'un CORPS DE BATIMENT servant

d'Etablissement de Bains

situé à Lyon, quartier de la Croix-Rousse, sur le derrière de la maison montée Rey, numéro 5, avec tous les objets réputés immeubles par destination, servant à l'exploitation dudit établissement, le tout appartenant au sieur Jean-Baptiste Vesuty.

MISES A PRIX :

Premier lot.....	Vendu.
Deuxième lot.....	6,000 f.
Troisième lot.....	6,000
Quatrième lot.....	10,000

REVENUS :

Premier lot.....	Vendu.
Deuxième lot.....	56 f.
Troisième lot.....	600

Adjudication fixée au samedi vingt janvier mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait:

Signé : GOUTORBE.
avoué poursuivant.

N.-B. — S'adresser, pour plus amples renseignements, à Me Goutorbe, avoué à Lyon, demeurant rue Ferrandière, numéro 21, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé. 2102

Etude de Me GOUTORBE, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, successeur de Me MATROD.

VENTE

par licitation judiciaire, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, en deux lots séparés, 1°

D'UNE MAISON

située à Lyon, quartier des Brotteaux, rue des Emeraudes, près la gare de Genève, 2° et d'une autre

MAISON

Construite sur le terrain des hospices civils de Lyon, quartier de la Guillotière, rue Boileau, 73.

Le tout indivis entre les consorts Faufingue.

Mises à prix :

Premier lot,	5,000 fr.
Deuxième lot,	1,0 0

Adjudication au samedi treize janvier mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait :

Signé : GOUTORBE,
avoué poursuivant.

N.-B.— Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Goutorbe, avoué à Lyon, rue Ferrandière, 21, à Me Cornuty avoué à Lyon, rue Centrale, 54, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 2103

Etude de Me L. DEVILLE, avoué à Lyon, rue Constantine, 5.

VENTE VOLONTAIRE

sur publications judiciaires, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en trois lots, avec enchères générales sur les deux derniers lots : 1. **d'un grand bâtiment** servant de magasin, maison d'habitation et de bâtiment d'exploitation avec cour et jardin y attenant, situé à Villeurbanne, route de Vaulx-en-Velin, numéro 37 ; 2. de **deux fonds** en nature de jardin et terres complantés de vignes et d'arbres à fruits, d'une contenance d'un hectare soixante-dix-neuf ares, situés à Villeurbanne, lieu de Marterey, joignant l'ancien chemin de Vaulx, le tout appartenant aux consorts Tavernier.

Adjudication au samedi six janvier mil huit cent soixante-douze, à midi.

Sur les mises à prix savoir :

Le premier lot, huit mille francs, ci. 8.000

Le deuxième lot, cinq mille francs, ci. 5.000

Le troisième lot, cinq mille francs, ci 5.000

Pour extrait :

2099 Signé, L. DEVILLE.

Ouverture de la Liquidation judiciaire de la société Française de navigation, dont le siége est à Lyon, 12, place de la Charité, dont la raison G.-A. TABOURIN fils et Cie.

Par jugement du vingt-neuf décembre courant, le tribunal de commerce de Lyon a déclaré les dits sieurs G.-A. Tabourin fils et Cie en etat de liquidation judiciaire à partir de ce jour ; a nommé M. Clément Désormes juge-commissaire et M. André Grizard-Delaroue, expert-teneur de livres à Lyon, rue Puits-Gaillot, 15, syndic provisoire.

MM. les créanciers de ladite liquidation sont invités à se rendre le jeudi quatre janvier mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, en la salle d'audience du tribunal de commerce de Lyon, palais du commerce place de la Bourse, pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit les consulter tant sur l'état des créanciers présentés que sur la composition du syndicat.

Lyon, le trente décembre mil huit cent soixante-onze.

Pour le juge-commissaire empêché,

2100 CASATI (Jean).

MALADIES

Le sirop concentré de Salsepareille, à l'étiquette et au cachet de Quet aîné, guérit les dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs, goutte, rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toutes saisons et dispense des tisanes.

Dépôt à Lyon, à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. 1871

A CÉDER

à de bonnes conditions,

UN HOTEL

situé à proximité de la gare de Genève et de l'exposition.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE dans l'intérieur de Lyon, une **MAISON** rendant 2,800 francs. Prix : 46,000 francs. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à 2 heures. 2033

A VENDRE

dans le quartier des Terreaux, une

MAISON

rendant 7,200 francs.
Prix : 110,000 fr.
S'adresser à Me Morand, place des Terreaux, 7. 2034

Me CHRÉTIEN

Traite les madadies des femmes *par une méthode toute spéciale.*

A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter la **stérilité** et les diverses affections.

Mme Chrétien compte 15 années de succès, qui dépassent toutes les prévisions.

Cabinet de *consultation* de 10 heures du matin à 5 heures.

Rue Bourbon, 9, au 1er, LYON.

CONSERVATION DE LA SANTÉ
PAR LES

PILULES DE FAMILLE

HYGIÉNIQUES TONI-PURGATIVES, DÉPURATIVES ET STOMACHIQUES

contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux d'estomac, de reins, Irritations d'intestins, Congestions cérébrales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr.

Pharmacie **Barraja**, 115, c. Lafayette, Lyon.

Dépôt général : chez MM. Fayolle frères, pharm.-dr. 25

A VENDRE DEUX CHEVAUX LANDAIS, pour cause de cessation de voyage. S'adresser, pour les voir et traiter, à M. Desmurger, rue Ferrandière, n. 6.

UN JEUNE HOMME

très au courant des affaires commerciales, désire trouver un emploi.

S'adresser aux initiales X..., 89, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Guérison prompte et radicale des

RHUMATISMES

par le

Liniment Mexicain

Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sérieux contre les

RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes **affections rhumatismales**

Dépôt général chez M. Méjat, pharmacien, rue Vaubecour, 26.

Et aux pharmacies, Goddard rue Terme, 13; Abonnet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Brosses, 16. 1995

UN CHIEN épagneul, gris et marron, de haute taille, a été perdu dans la journée du 27 décembre, le chien porte un collier avec l'inscription: *Delebecque, colonel du* 51e. — Récompense promise à qui ramènera l'animal rue Sainte-Hélène, 30. 2089

POMMADE AU GOUDRON

INFAILLIBLE

contre les Pellicules, les Rougeurs, les Démangeaisons de la Peau. Elle a le mérite d'arrêter la Chûte des Cheveux. — Préparées par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr.

Se trouve : Chez tous les coiffeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

A VENDRE aux environs des Terreaux une maison rendant 6,200 francs. Prix 85,000 francs. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, n. 7. 2036

UN ALSACIEN muni de bons certificats, sachant lire et écrire le français et l'allemand, demande une place d'homme de peine ou de garde-magasin. S'adresser au bureau du journal. — A. et L.

UN ALSACIEN ex-capitaine de la troisième légion d'Alsace et de Lorraine, demande un emploi pour la comptabilité ou la correspondance.

Toutes les références désirables seront données.

S'adresser à la Société alsacienne et lorraine, rue Adélaïde-Perrin, numéro 13, de sept à dix heures du soir.

A VENDRE

sur le versant de la Croix-Rousse, une

MAISON

rendant 2,500 fr.
Prix : 34,000 fr.
S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à deux heures. 2032

LA GRANDE MAISON
DE

CHAPELLERIE

DE RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Choix considérable et assortiments des plus variés de chapeaux pour hommes et enfants.

Casquettes de fanfare, de chasse, d'orphéons.

Képis pour pensionnats, — pompiers.

Bonnets grecs. — Casquettes de livrée, d'été et de voyage en taffetas, velours soie et autres.

Les Dames y trouveront également un beau choix d'articles de *fourrures* et *astrakan* tels que MANCHONS et PALATINES. 1336

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

SERVICES RÉGULIERS

Bateaux à vapeur pour l'Algérie

TRANSPORT DES DEPÊCHES

Services directs de Marseille à
ALGER, tous les jeudis et samedis
STORA et BONE, tous les vendredis ;
ORAN, tous les mercr. et samedis;
MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN NÉMOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le mercredi.

Service de Cette à
ALGER, tous les mercredis;
STORA et BONE, tous les mardis,
ORAN, tous les vendredis ;
MOSTAGANEM, ARZEW, ORAN NÉMOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le jeudi.

BUREAUX { A LYON, quai de Retz, 12, maison du Collége
A MARSEILLE, rue Cannebière, 54.
A CETTE, quai de Bosc, 13. 420

HÉMORRHOIDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE
SANS DANGER DE RÉPERCUSSION
Par les Pilules et Pommade de Scordium

du docteur **A. LEBEL**, 113, rue Lafayette

PARIS. Prix : **3** et **4** fr. Consultations (*affranchir*).
LYON. Chez Fayolle frères, Cherblanc, Arnoud et C. Faivre.

Etrennes utiles

MACHINES A COUDRE

Véritable Peugeot

COSTAL

Rue GRENETTE, 23 LYON Rue GRENETTE, 23

J. TARNAVASSI
brocheur,
6, RUE FERRANDIÈRE, 6
près la rue Centrale.

PARIS

HOTEL DES DEUX-MONDES

8, RUE D'ANTIN, 8

entre les Tuileries et les boulevards.

M. A. LEQUEU (de Lyon), propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf grand confortable. Service très-prompt.

RESTAURANT

Salons de lecture, fumoir, lavabo, bains et douches.

Excellente Table d'hôte.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS. 1386

SIROP BOISSONNET

Guerit sûrement et promptement rhumes, enrouements, toux d'irritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, grippes, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx, toutes les inflammations des intestins.

EXPÉRIMENTÉ DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS

Ce Sirop occupe le premier rang parmi les pectoraux.

Dépôts : pharmacies Boissonnet, cours de Brosses, 16 ; Santéna, place des Célestins ; Faivre, place des Terreaux ; Crolas, à Saint-Just ; Damon, aux Brotteaux ; Vial, rue de Bourbon, et dans toutes les bonnes pharmacies. 169

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 30 DÉCEMBRE 1871

ORGANSINS.

		1er ord.		2e ordre	
FRANCE. — Marques privilégiés.....	24/28	120	122	»	»
	16/20	»	»	»	»
Fil, et ouvraison ...	20/28	116	120	109	114
ESPAGNE. — Ouvr. françaises.....	20/24		122	»	»
	24/28	»	»	115	117
PIÉMONT. — Tir, et ouvraison	20/24	»	»	»	»
	24/28	118	122	110	114
Trois bouts.....	36/40	»	»	111	114
ITALIE. — Ouvrais. françaises.....	18/20	113	116	»	»
	20/22	109	113	105	108
	22/26	»	»	»	»
Ouvr. italiennes ...	18/20	114	116	»	»
	20/22	108	112	»	»
	22/26	»	»	104	106
PAQUETAILLES. France-Italie.....	20/22	99	101	»	»
	22/28	»	»	»	»
BROUSSE-ANDRINOP. Blanches.....	18/20	»	»	»	»
	20/22	114	116	110	113
	22/24	»	»	»	»
	24/28	»	»	»	»
Jaunes.....	22/26	113		»	»
SYRIE.—Ouvraisons françaises.....	20/22	113	116	110	112
	22/24	»	»	106	108
	24/28	»	»	»	»
GRÈCE-VOLO-SALON Ouvr. françaises...	22/24	110	112	»	»
	24/28	108		103	105
BENGALE. — Ouvr. françaises-ital ...	24/26	95	100	»	»
	26/30	96	»	88	94
	30/34	»	»	»	»
	35/40	»	»	»	»
CHINE (*Haïnin et Tsallée*). Ouvr. franç.-ital....	36/40	»	»	»	»
	45/50	95	98	»	»
Tours comptés.....	35/40	108		»	»
	40/50	106		»	»
CHINE-CHINE	»»/»»	»	»	»	»
JAPON. — Ouvraison françaises-ital ...	22/26	101	103	»	»
	26/30	»	»	»	»
	30/35	»	»	»	»
	20/24	»	»	»	»
	24/28	105	106	»	»
Tours comptés	28/32	»	»	»	»

TRAMES.

		1er ord.		2e ordre	
FRANCE Fil et ouvraison....	20/24	112	115	104	107
	24/28	»	»	»	»
Paquetailles.....	22/28	»	»	»	»
	28/32	»	»	»	»
PIÉMONT	20/24	110	112	»	»
	24/28	»	»	»	»
	26/30	»	»	»	»
ITALIE	16/20	»	»	»	»
	20/22	108	111	»	»
	22/24	»	»	»	»
	24/26	108	110	101	104
	26/30	»	»	»	»
	30/34	»	»	»	»
	26/30	108	111	»	»
Trois bouts.....	30/34	»	»	100	103
	34/40	»	»	»	»
BENGALE Ouv. franç.-ital....	24/28	95	»	»	»
	28/32	»	»	»	»
	32/38	»	»	»	»
CHINE Ouv. franç.-ital....	40/45	97	99	92	95
	45/50	»	»	»	»
	50/60	»	»	»	»
	34/40	»	»	»	»
Tours comptés.....	41/45	»	»	»	»
	46/50	»	»	»	»
	51/60	»	«	»	»
Ouvr. anglaises....	34/40	»	»	»	»
Tours comptés.....	46/50	»	»	»	»
	51/60	»	»	»	»
CHINE-CHINE	»«/»»	»		»	»
JAPON Ouv. franç.-ital....	24 82	»	»	97	
	28/32	»	»	»	»
	32/36	»	»	»	»
Tours comptés.....	22/26	106		»	»
	26/30	105		»	»
	30/36	»	»	»	»
	40/60	»	»	»	»

GRÉGES.

		1er ord.		2e ordre	
FRANCE.....	9/10	106		»	»
	10/12	103	105	98	101
	12/14	»	»	»	»
Titres spéciaux....	»»/»»	»	»	»	»
ESPAGNE.....	9/10	»	»	»	»
	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
BROUSSE-ANDRIN.— Blanches.....	9/10	»	»	»	»
	9/11	»	»	»	»
	10/12	»	»	»	»
Titres spéciaux	9/11	102	104	»	»
Jaunes.....	10/12	»	»	»	»
SYRIE.....	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
GRÈCE-SALON-VOLO.	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
PIÉMONT.....	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
ITALIE.....	9/10	»	»	»	»
	9/11	94	98	88	91
	10/12	92	95	»	»
BENGALE.....	10/13	»	»	»	»
	13/16	»	»	»	»
	16/20	»	»	»	»

		Tsatlée		Yun/aa		Chincum	
CHINE ..	1re c	»	»	»	»	»	»
	2e c	76	78	»	»	»	»
	3e c	74	75	»	»	»	»
	4e c	72	73	»	»	»	»
	5e c	70	71	»	»	»	»

		Mybash		Oshio		Sellés	
JAPON ..	extr	80	82	»	»	»	»
	1	75	77	»	»	»	»
	2	70	74	83	85	»	»
	3	»	»	78	82	»	»
	infér	»	»	»	»	»	»

Le gérant : THÉNÉSY.

Lyon. — Imp. J. ROSSIER, rue Mercière, 47

ENFANCE, JEUNESSE
FAMILLE

Bibliothèque Illustrée d'
ÉDUCATION

Bons et beaux Livres

LIBRAIRIE J. HETZEL

Rue Jacob, 18, Paris

ÉTRENNES

JEUNES FILLES
ET JEUNES GENS

Bibliothèque Illustrée de
RECREATION

Reliures à prix modérés

LECTURES EN FAMILLE * 100 OUVRAGES — 30 ALBUMS * ŒUVRES DE CHOIX

ALBUMS NOUVEAUX
Mademoiselle MOUVETTE
FRŒLICH et STAHL
Prix : Bradel, **5** fr.
Cartonné biseaux, **7** fr.

LA ROCHE AUX MOUETTES

Par JULES SANDEAU

Très-beau Volume in-8° illustré sur vélin

Broché, **6** fr.
Cartonné doré, **8** francs
Relié, **10** fr.

Broché, **6** fr.
Cartonné doré, **8** francs
Relié, **10** fr.

ALBUMS NOUVEAUX
BONSOIR, PETIT PÈRE
FRŒLICH et STAHL
Prix : Bradel, **3** fr. Cart. biseaux, **4** fr. **50**
IL ÉTAIT UNE BERGÈRE
FRŒLICH — EN COULEUR
Prix : Bradel, **1** fr. **50**
Cart. biseaux, **3** fr.

4 VOLUMES

24 fr. Broché — 250 DESSINS

MAGNIFIQUE CADEAU D'ÉTRENNES
Collection complète — 2e Série
FORMANT ŒUVRE ET BIBLIOTHÈQUE A PART

MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

— Couronné par l'Académie française —

Par J. MACÉ, P.-J. STAHL & J. VERNE

ET LES PLUS CÉLÈBRES ÉCRIVAINS, ARTISTES ET SAVANTS

4 BEAUX VOLUMES GRAND IN-8°. — Brochés, 24 fr.; toile, 32 fr.
Chaque volume séparé broché, **6** fr.; toile, **8** fr.

Abonnement d'Étrennes à l'Année :
PARIS, **12** fr. — DÉPART^ts **14** fr.

32 fr. Rel. doré — 250 DESSINS

JULES VERNE
UN BEAU VOLUME GRAND IN-8°
Illustré par DENEUVILLE et RIOU

20,000 LIEUES SOUS LES MERS

Broché, **6** fr. — Cartonné doré, **8** fr. — Relié, **10** fr.

LE DÉSERT D'EAU
Par MEYNE-REID
1 v. in-8° ill. Br. **6** f.; cart. doré, **8** f.; rel. **10** f.

MOLIÈRE — TONY JOHANNOT
Préface de M. SAINTE-BEUVE
ORNÉ DE 630 GRAVURES DE TONY JOHANNOT
Un beau vol. Br., 10 fr.
toile à l'angl. doré sur tranches, 13 fr.; relié demi-chagrin doré, 15 fr.

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE
JULES VERNE — TH. LAVALLÉE
100 Cartes et 100 grands Dessins par CLERGET et RIOU
Br., 10 fr.; rel. doré, 15 fr.

LIVRES-ALBUMS
FRŒLICH et STAHL
BIBLIOTHÈQUE de Mlle LILI
ET DE SON COUSIN LUCIEN

Premier Age
Alphabet de Mlle Lili en rouge et noir. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
L'Arithmétique de Mlle Lili en rouge et noir. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
La Journée de Mlle Lili Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Mlle Pimbêche Cart. 2 fr.; rel. 3 fr. 50.
Le Roi des Marmottes Cart. 2 fr.; rel. 3 fr. 50.
Zoé la Vaniteuse (bistre) Cart. 1 fr.; rel. 2 fr. 50.
Jean le Hargneux (bistre) illustré par FRŒLICH. Cart. 1 fr.; rel. 2 fr. 50.
Hector le Fanfaron (bistre) Cart. 1 fr.; rel. 2 fr. 50.
Monsieur Toc-Toc Bradel 3 fr.; biseaux 4 fr. 50
Le Petit Diable Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Les Premières Armes DE Mlle LILI Cart. 3 fr.; relié 4 fr. 50.
Mlle Lili à la Campagne Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Voyages de découvertes DE Mlle LILI Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
Voyage de Mlle Lili AUTOUR DU MONDE Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
Le Royaume des Gourmands Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
Bébé aux Bains de mer
Bébé à la Maison
Chacun cart. 4 fr.; rel. 6 fr. 50

ALBUMS EN 12 COULEURS
Procédés SILBERMANN
Le Moulin à Paroles 8 planch. Bradel 1 fr. 50; toile 3 fr.
Monsieur César 12 planch. Bradel 1 fr. 50; toile 3 fr.
Hector le Fanfaron 8 planch. Bradel 1 fr. 50; toile 3 fr.
Jean le Hargneux 16 planch. Bradel 2 fr.; toile 3 fr. 50.

ALBUMS VARIÉS
Texte par P.-J. STAHL
DESSINS PAR DIVERS
Le Petit Tyran 24 dessins de MARIE. Bradel 3 fr.; biseaux 4 fr. 50
Caporal LE CHIEN DU RÉGIMENT 26 dessins par LANÇON. Bradel 3 fr.; biseaux 4 fr. 50

Histoire d'un Pain rond par FROMENT. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Les Petites Amies par O. PLETSCH. Cart. 3 fr.; rel. 4 50.
Pierrot à l'École par G. FATH. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Cocombrinos par MICK NOEL. Cart. 3 fr.

Premier et Second Ages
AVENTURES SURPRENANTES DE
Trois vieux Marins dessins par E. GRISET. In-4°, cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
LA BELLE PETITE
Princesse Ilsée par STAHL, dessins de FROMENT. Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
Histoire d'un Aquarium ET DE SES HABITANTS par ERN. VAN BRUYSSEL, Dessins imprimés en 12 couleurs. Cart. 6 fr.; rel. 8 fr.

OUVRAGES IN-8°
VOLUMES ILLUSTRÉS
— RÉCRÉATION —

Premier Age
LE PREMIER LIVRE
des Petits Enfants par STAHL et MACÉ, illustrations par THÉOPH. SCHULER. Cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Le Petit Monde par CH. MARELLE, 150 dessins. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Bébés par F. DE GRAMONT, dessins de LUDWIG RICHTER. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Bons petits Enfants par F. DE GRAMONT, dessins d'OSCAR PLETSCH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Petite Bohémienne par E. SAUVAGE, ill. par FRŒLICH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Récits enfantins par E. MULLER. Eaux-fortes de FLAMENG. Br. 6 fr.; cart, 8 fr.; rel. 10 fr.

LIVRES DE L'ANNÉE
Illustrés in-8°
Aventures D'UN JEUNE NATURALISTE par LUCIEN BIART. Nombr. illustrat. de BENETT. Format du *Robinson Suisse.* Br. 8 fr.; toile à l'angl. 10 fr.; rel. 12 fr.
Histoire Sainte par M. l'abbé DE MEISSAS, chapelain de Sainte-Geneviève, avec nombr. dess. de M. GÉRARD SÉGUIN. Br. 8 fr.; toile à l'angl. 10 fr.; rel. 12 fr.
Romain Kalbris par HECTOR MALOT. Illustrations d'EMILE BAYARD. Br. 6 fr.; toile à l'angl. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Jeunes Esclaves AVENTURES DE TERRE ET DE MER Le pendant de *William le Mousse,* par MAYNE-REID, illustr. de RIOU. Br. 6 fr.; toile à l'angl. 8 fr.; rel. 10 fr.

Premier et second Ages
Morale familière (*couronnée par l'Académie*) CONTES ET RÉCITS par P.-J. STAHL, illustrations par BAYARD, TH. SCHULER, etc. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Contes DU PETIT CHATEAU par J. MACÉ, ill. par BERTALL. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Le Théâtre DU PETIT CHATEAU par J. MACÉ, ill. par FROMENT. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
L'Arithmétique DU GRAND-PAPA par J. MACÉ, ill. par YAN'DARGENT. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Aventures DU PETIT ROI SAINT-LOUIS édition elzévirienne (rouge et noire), par DE CHENEVIÈRES. Br. 5 fr.; rel. 7 fr.
La Comédie enfantine (*couronnée par l'Académie*), par LOUIS RATISBONNE, illust. par GOBERT et FROMENT, contenant les deux séries complètes. 1 vol. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
AVENTURES **de Jean-Paul Choppart** par L. DESNOYERS, illust. par CHAM et GIACOMELLI. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Contes célèbres par DE WAILLY et P.-J. STAHL, ill. par FATH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Aventures D'UN PETIT PARISIEN par DE BRÉHAT, ill. par MORIN. Br. 6 fr., cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
William le Mousse AVENTURES DE TERRE ET DE MER par MAYNE-REID, illust. par RIOU. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
LE NOUVEAU **Robinson Suisse** par P.-J. STAHL et E. MULLER, 150 dessins par YAN'DARGENT. Br. 8 fr.; cart. 10 fr.; rel. 12 fr.
HISTOIRE D'UN **Trop bon Chien** par DE CHERVILLE, ill. par ANDRIEUX. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
LE NOUVEAU **Magasin des Enfants** NODIER, O. FEUILLET, STAHL, etc., 4 vol. illust. Chacun br. 10 fr.; rel. 14 fr.

Second Age et Jeunesse
JEUNESSE DES **Hommes célèbres** par E. MULLER, ill. par BAYARD. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Tasse à Thé par KEMPFEN, ill. par WORMS. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Picciola par X.-B. SAINTINE, eaux-fortes de FLAMENG. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Le Vicaire de Wakefield trad. de CH. NODIER, ill. sur acier par TONY JOHANNOT. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Enfants par VICTOR HUGO, dess. de FROMENT. Br. 10 fr.; cart. 13 fr.; rel. 14 fr.
Contes de Nodier illustrés par TONY JOHANNOT. 2 vol. in-18, 7 fr.
Fables par ANATOLE DE SÉGUR, dessins de FRŒLICH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.

FABLES DE LA FONTAINE — E. LAMBERT
Illustrées de
115 GRANDS BOIS PAR EUGÈNE LAMBERT
Très-beau vol. grand in-8°
Br., 10 fr.; toile à l'angl. dor. sur tr., 13 fr.; rel. demi-chagr. doré, 15 fr.

CONTES DE PERRAULT DE G. DORÉ
GR. IN-4° Préface par P.-J. STAHL 25 FR.
Toile dorée à l'anglaise, 25 fr.

Tous les Ages
JULES VERNE
VOYAGES EXTRAORDINAIRES
AVENTURES **du capitaine Hatteras** illustr. par RIOU. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
LES ENFANTS **du capitaine Grant** VOYAGE AUTOUR DU MONDE illustr. par RIOU. Br. 8 fr.; cart. 10 fr.; rel. 12 fr.
Cinq semaines en Ballon VOYAGE **au centre de la Terre** illustr. par RIOU. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
De la Terre à la Lune illustr. par H. DE MONTAUT. Br. 2 fr. 50; cart. 4 fr. 50

OUVRAGES IN-8°
ILLUSTRÉS
INSTRUCTION ET RÉCRÉATION
HISTOIRE **d'une Bouchée de Pain** par JEAN MACÉ, ill. par FRŒLICH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Botanique de ma Fille par JULES NÉRAUD et JEAN MACÉ, dessins de LALLEMAND. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Chimie DES DEMOISELLES par CAHOURS, membre de l'Institut, et RICHE; leçons professées à la Sorbonne; ill. par DULOS, Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Vie des Fleurs par EUG. NOEL, illustrations par YAN'DARGENT. cartonné 8 fr.; rel. 10 fr.

VOLUMES IN-18
Br. 3 fr. 50; cart. toile tr. dor. 4 fr. 50
LETTRES SUR **les Révolutions du Globe** par A. BERTRAND. 1 vol.
Histoire d'une Chandelle par M. FARADAY. 1 vol. Préfaces et notes par HENRI SIR-CLAIRE DEVILLE, de l'Institut.
Vie des Animaux par J. FRANKLIN. 6 vol. p. illustr.
De la Physionomie par P. GRATIOLET. 1 vol.
Les Pères et les Enfants par E. LEGOUVÉ. Enfance et Adolescence, 1 vol. 3 fr. La Jeunesse, 1 vol. 3 fr. 50.
Le Livre de Maurice par DE SILVA. 1 vol.
Le Désert d'eau. 1 vol.
LES CHASSEURS DE GIRAFES par MAYNE-REID. 1 vol.
Dans les Montagnes par TYNDALL. 1 vol.
Histoire d'un Ruisseau par ELISÉE RECLUS. 1 vol. 3 fr.

LIVRES ILLUSTRÉS
GRAND IN-8°
ERCKMANN-CHATRIAN
édition illustrée :
Romans nationaux Br. 9 fr.; cart. 11 fr.; rel. 13 fr.
Contes et Romans POPULAIRES Br., 8 fr. 50; cart. 10 fr. 50; rel. 12 fr. 50.
Histoire d'un Paysan illustrée par TH. SCHULER. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; relié 10 fr.
Les Animaux PEINTS PAR EUX-MÊMES chef-d'œuvre de GRANDVILLE. Br. 8 fr.; cart. 10 fr.
Le Diable à Paris 1500 dessins par GAVARNI, GRANDVILLE, etc. Complet en 4 vol. Br. 30 fr.; toile dor. 38 fr.
L'Esprit des Bêtes par TOUSSENEL, illust. de 85 dessins par BAYARD. Br. 4 fr.; toile 6 fr.; relié 8 fr.

VICTOR HUGO
ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES
Grand in-8° — Br. 35 fr. 50

	broché	toile	relié
LES MISÉRABLES. . .	10f	13f	15f
POÉSIES.	4	6	8
THÉATRE COMPLET. .	6	8	10
ROMANS.	8	10	12
LE RHIN.	4	6	8
LES TRAVAILLEURS DE LA MER. . . .	3 50	5 50	7 50

Édition elzévirienne
50 fr. ŒUVRE POÉTIQUE DE VICTOR HUGO 50 fr.
9 charmants volumes in-18 raisin, impr. par Jouaust, sur papier vergé de Hollande, fabriqué exprès par Van Gelder, d'Amsterdam. Ornem. du texte dessinés par E. FROMENT.
Prix des 9 vol., 50 fr.
Chaque volume se vend séparément :
ODES ET BALLADES. 7 fr. 50
ORIENTALES. 4 fr.
FEUILLES D'AUTOMNE. 4 fr.
CHANTS DU CRÉPUSCULE. 4 fr.
VOIX INTÉRIEURES. 4 fr.
RAYONS ET OMBRES. 4 fr.
CONTEMPLATIONS 2 vol à 7 fr. 50 l'un; les deux 15 fr.
LA LÉGENDE DES SIÈCLES 1 vol. 7 fr. 50 (*sous presse*).

ENVOI FRANCO
EN FRANCE
pour toute demande directe de Livres MONTANT A **30** FRANCS
***Envoi gratuit du Catalogue complet à toutes les personnes qui le demander